



Paraît le lundi matin
Published every Monday
morning

Abonnements \$2 par an
Subscriptions \$2 a year

Payables d'avance
Payable in advance

MUNICIPAL
Gazette
MUNICIPALE
DE—OF
Montreal

Organe officiel de la Corporation
de la Ville de Montréal

Official organ of the Corporation
of the City of Montreal

CANADA

Cinquième année No 11
Fifth year

13 Avril 1908
April

Les abonnements sont reçus chez
Le Trésorier de la Ville de Montréal,
Hôtel de Ville

Les autres communications doivent
être adressées au directeur de
"LA GAZETTE MUNICIPALE"
Hôtel de Ville

Forward subscriptions to
The City Treasurer of Montreal
City Hall

All other communications should be
addressed to the managing-editor of
"The Municipal Gazette"
City Hall

TELEPHONE: MAIN 4240

OPINIONS LEGALES

Saisie et confiscation des animaux par les Inspecteurs de la Cité

DEPARTEMENT EN LOI.

Montréal, 25 mars 1908.

Au Président et aux Membres de la Commission d'Hygiène et de Statistiques.

Messieurs,

Les deux questions suivantes ayant été posées aux avocats de la Cité pour leur opinion, à une assemblée de votre Commission, tenue le 16 mars courant, nous avons l'honneur de faire le rapport suivant:

Première question

"La Cité a-t-elle le droit d'autoriser ses inspecteurs à saisir et confisquer les veaux vivants, ou autres animaux dont ils ont raison de croire que la viande est impropre à la nourriture humaine?"

Réponse

Les pouvoirs de la Cité, au sujet de l'inspection des viandes, sont définis à l'article 300, paragraphe 40, de la charte de la Cité, où il est dit que la Cité peut faire des règlements "pour pourvoir à l'inspection de la viande, des volailles, du poisson, du gibier, du beurre, du fromage, du saindoux, des oeufs, des légumes, de la farine, du lait, des produits laitiers, des fruits et des autres produits alimentaires; pour pourvoir à la saisie, à la confiscation et à la destruction de tous les produits de cette nature qui sont gâtés ou malsains; pour défendre qu'il soit apporté dans la Cité et que quelqu'un garde en sa possession des produits de ce genre gâtés ou malsains, et pour définir les devoirs, pouvoirs et attributions des inspecteurs nommés à cette fin."

En vertu de ces pouvoirs, la Cité a adopté un règlement (No 75) concernant l'inspecteur des viandes; et, d'après les sections 2 et 3, il est du devoir dudit inspecteur d'inspecter, de visiter les marchés publics et les étaux privés des bouchers, en ladite Cité, où l'on vend de la viande, de la venaison, de la volaille, du gibier et des légumes. Il est autorisé à saisir et confisquer toutes viandes, marchandises ou denrées que, après examen, il jugera être décharnées, meurtries, gâtées ou malsaines, ou aucuns veaux ou agneaux âgés de moins de trois semaines, ou invendables à cause de leur maigreur, etc. Et ledit inspecteur pourra disposer de telles viandes, marchandises ou denrées ainsi confisquées, d'après les instructions qui lui sont données par la Commission d'Hygiène.

D'après ces dispositions que nous venons de citer, nous répondons dans l'affirmative à la première question que nous avons reproduite ci-haut.

Deuxième question

"La Cité a-t-elle le droit de forcer les autorités des abattoirs à faire l'abattage de tels animaux sous le contrôle immédiat des inspecteurs?"

LEGAL OPINIONS.

Seizure and confiscation of animals by the City Inspectors.

LAW DEPARTEMENT.

Montreal, March 25th 1908.

To the Chairman and Members of the Hygiene and Statistics Committee.

Gentlemen,

The two following questions having been put to the City attorneys for their opinion, at a meeting of your Committee held the 16th of March instant, we beg to report as follows:

First question

"Has the City the right to authorize its inspectors to seize and confiscate live calves or other animals, if they have reason to believe that their flesh is not fit for human food?"

Answer

The powers of the City, anent meat inspection, are defined in article 300, paragraph 40 of the City charter, where it is said that the City shall have the authority to make by-laws "to provide for and regulate the inspection of meats, poultry, fish, game, butter, cheese, lard, eggs, vegetables, flour, milk, dairy products, fruit, and other food products; to provide for the seizure, confiscation and summary destruction of any such products as are unsound, spoiled or unwholesome; to prohibit the bringing into the City and the having or keeping such unsound, spoiled or unwholesome products, and to define the duties, powers and attributions of the inspectors appointed for that purpose;"

In virtue of said powers, the City has adopted by-law No. 75 concerning meat inspection; and, according to sections 2 and 3, it is the duty of the inspector to inspect and visit the public markets and private butchers' stalls in the said City, wherein meat, venison, poultry, game and vegetables are sold. The said inspector is authorized to seize and confiscate any meats, articles or provisions, which, on examination, he may find emaciated, bruised, putrid or unwholesome, or any veal or lamb under three weeks old, or unsaleable from leanness, etc. And the said inspector may dispose of such meats, articles or provisions thus confiscated, according to instructions to be given by the Hygiene Committee.

According to the above quoted provisions, we answer in the affirmative to the first question above written.

Second question

"Has the City the right to compel the abattoir authorities to slaughter such animals under the immediate supervision of the inspectors?"

Réponse

Le pouvoir d'établir, réglementer et administrer les abattoirs publics, soit en dedans, soit en dehors des limites de la Cité, est défini au paragraphe 90 de l'article 300 de la charte, et le droit d'inspecter et de visiter tels abattoirs appartient également, par le règlement précité, à l'inspecteur des viandes, sous le contrôle de la Commission des Marchés.

Ce droit d'inspection a été, du reste, reconnu par les autorités des abattoirs, d'après les contrats existant; et, notamment d'après les conventions qui sont reproduites aux cédules A et B annexées au statut 3 Edouard VII, chap. 62, clause 57, la Compagnie appelée "The Montreal Stock Yards Company," s'est engagée à permettre aux inspecteurs de viande de la Cité d'inspecter, en tout temps qu'ils le désireront, le bétail avant qu'il soit abattu, et de faire aussi une inspection après que le bétail aura été abattu, lesquels inspecteurs de viande seront payés par la Cité.

Nous ne croyons pas que la Cité ait le droit de forcer les autorités des abattoirs à faire l'abattage des animaux sous le contrôle immédiat de tels inspecteurs de viande, mais les autorités de tels abattoirs ne peuvent empêcher lesdits inspecteurs de viande de faire leur inspection de manière à protéger la santé publique, et exercer leur droit de saisie et de confiscation des viandes qu'ils jugent impropres à la consommation et à la nourriture humaine.

Nous avons l'honneur d'être, Messieurs, vos humbles et obéissants serviteurs.

L.-J. ETHIER,

Procureur et Avocat en chef de la Cité.

(Pour les Avocats de la Cité).

Ordonnance permettant au Grand-Tronc de traverser la voie publique à la jonction des rues Saint-Ferdinand et Notre-Dame-Ouest

DÉPARTEMENT EN LOI

Montréal, le 27 mars 1908.

Au Président et aux Membres de la Commission de la Voie.

Messieurs,

Par résolution de votre Commission, en date du 30 décembre dernier, et dont une copie a été référée à notre Département le 13 janvier aussi dernier, nous sommes requis de donner notre opinion sur l'ordonnance numéro 4080 rendue par la Commission des chemins de fer du Canada, à sa séance tenue à Montréal, le 10 de décembre 1907, se lisant comme suit:

"Dans l'instance de

"La protection qui doit être assurée à la circulation publique à l'intersection des rues St-Ferdinand et Notre-Dame-Ouest, à Saint-Henri, Montréal, là où la voie de la Compagnie de chemin de fer du Grand-Tronc du Canada, ci-après appelée le "Grand-Tronc", traverse la voie de la "Montreal Street Ry Co." ci-après appelée la "Street Ry Co."

"Sur rapport de son inspecteur d'accidents et ingénieur en chef,

"La Commission ordonne:

"1.—Que le Grand-Tronc soit, et, et il est par les présentes obligé d'installer des barrières à ladite traverse, lesdites barrières devant être reliées avec les signaux de la voie du Grand-Tronc et devant être tenues en état de servir jour et nuit, lesdites barrières devant être gardées par l'homme préposé aux signaux et autres accessoires à la traverse du Grand-Tronc et de la "Street Ry. Co."

"2.—Que le coût de l'installation et de l'entretien desdites barrières et signaux, dépassant le coût de l'entretien de la communication actuelle et des systèmes de signaux qui existent maintenant, soit divisé également entre le Grand-Tronc, la "Street Ry Co." et la Ville de Montréal; la "Street Ry Co." et ladite Ville ne devant payer leur quote-part au Grand-Tronc que lorsque l'ouvrage sera terminé à la satisfaction de l'ingénieur de la Commission, et que les comptes auront été rendus, et ensuite semi-annuellement sur reddition de comptes réguliers à cet effet,

Answer

The power to establish, regulate and manage public abattoirs, either within or without the City limits, is defined in paragraph 90 of article 300 of the City charter, and the right to inspect and visit such abattoirs belongs also, by the above cited by-law, to the meat inspector, under the control of the Market Committee.

Besides, this right of inspection has been recognized by the abattoir authorities, according to existing contracts, and specially according to agreements reproduced in schedules A and B, annexed to statute 3, Edward VII, chap. 62, clause 57, the Company named "The Montreal Stock Yards Company," has agreed to allow the meat inspectors of the City to inspect, at all times they may desire, the cattle before it is slaughtered, and also to inspect after the slaughtering of cattle; said inspectors to be paid by the City.

We do not think the City has right to compel the abattoir authorities to slaughter animals under the immediate control of such meat inspectors; but the authorities of such abattoirs cannot prevent the said meat inspectors from making their inspection so as to protect public health, and to use their right of seizing and confiscating meats they may judge unfit for human food.

We have the honor to be, gentlemen, your most humble and obedient servants,

L. J. ETHIER,

Counsel and Chief City Attorney.

(For the City Attorneys).

Ordinance by which the Grand Trunk is allowed to cross the public roadway at the intersection of St. Ferdinand and Notre-Dame streets West.

LAW DEPARTMENT.

Montreal, March 27th 1908.

To the Chairman and Members of the Road Committee.

Gentlemen,

Per resolution of your Committee, dated the 30th of December last, copy of which was referred to our department on the 13th of January last, we were asked to give our opinion anent ordinance No. 4080 passed by the Railway Commissioners of Canada, at their meeting held in Montreal the 10th of December 1907 which reads as follows:

"In the matter of

"The protection for highway traffic to be provided at the junction of St. Ferdinand street and Notre-Dame street West, in St. Henri, Montreal, where the track of the Grand Trunk Railway Company of Canada, hereinafter called the "Grand Trunk," crosses the track of the Montreal Street Railway Company, hereinafter called the "Street Railway Company";

"Upon the report of its Inspector of Accident and Chief Engineer,

"The Board doth order:

"1.—That the Grand Trunk be, and it is hereby, directed to install gates at the said crossing, the said gates to be interlocked with semaphores on the Grand Trunk's track and kept in use both day and night, the same to be operated by the man who operates the signal and other appliances at the crossing of the Grand Trunk and the Street Railway Company.

"2.—That the cost of installing and maintaining the said gates and semaphores, over and above the cost of maintaining the present interlocking and signalling appliances now in existence at the said crossing, be borne equally by the Grand Trunk, the Street Railway Company, and the City of Montreal; the Street Railway Company and the said City to pay their proportions to the Grand Trunk upon completion of the work to the satisfaction of the engineer of the Board, and accounts rendered, and thereafter half-yearly upon the rendering of proper accounts therefor.

"3.—Que la tour du gardien de ladite traverse soit élevée, et que les pots de fleurs, papiers et autres choses de nature à gêner la vue du gardien dans la tour soient enlevés des fenêtres, et à l'avenir que ces fenêtres soient tenues libres de toutes obstructions.

"4.—Que les tramways de la "Street Ry Co." n'aient pas le droit de passer sur ladite traverse à une vitesse de plus de six milles à l'heure.

"5.—Que le Grand-Tronc soumette à l'approbation de l'ingénieur en chef de cette Commission un plan, en double, des barrières projetées et de l'élévation de ladite tour.

"6.—Que les travaux prescrits par cette ordonnance soient terminés dans soixante jours de la date de l'ordonnance; et que le Grand-Tronc soit requis d'informer le secrétaire de la Commission lorsque lesdits travaux seront terminés."

La "Commission des chemins de fer pour le Canada" a été constituée par le statut du Canada 3 Edouard VII, chap. 58 section 8, pour remplacer le Comité des chemins de fer du Conseil Privé qui fut alors aboli.

Cette Commission constitue une Cour ayant ses archives et un sceau officiel d'une authenticité juridique.

D'après la section 18 du même acte, les ordonnances rendues par la Commission sont rédigées d'après les instructions de cette dernière, signées par le chef, revêtues du sceau officiel de la Commission et déposées au bureau du secrétaire.

Par la section 23, telle que remplacée par le statut 6 Edouard VII, chap. 42, sec. 2, la Commission a pleine juridiction pour instruire, entendre et décider toute demande présentée par une partie intéressée, ou en son nom.

(b) Demandant à la Commission de rendre une ordonnance, ou de donner un ordre, une instruction, sanction ou approbation, que la loi l'autorise à rendre ou à donner.

La Commission peut aussi ordonner et prescrire à toute compagnie ou personne de faire immédiatement, ou dans tel délai, ou à tel temps qu'elle fixera, et de telle manière qu'elle prescrira, et tant qu'il n'y aura rien d'incompatible avec le présent acte, toute action ou chose que cette Compagnie ou personne est ou peut être tenue de faire, ou autorisée à faire en vertu de la présente loi.

Maintenant, d'après la section 187 dudit statut 3 Ed. VII, chap. 58, il est décrété que, quand le chemin de fer est déjà construit au-dessus, le long ou en travers d'une voie publique, la Commission peut ordonner à la Compagnie de lui soumettre, dans un délai déterminé, un plan et un profil de la partie en question du chemin de fer, et peut ensuite rendre une ordonnance y relative, ainsi qu'il est édicté à la section 186, à savoir, aux termes et conditions qu'elle juge à propos relativement à la protection, la sûreté et la commodité publiques, ou peut ordonner qu'on exécute des ouvrages, qu'on emploie des gardiens ou autres personnes, ou qu'on prenne certaines mesures selon que, d'après les circonstances, il paraît à la Commission, à propos pour éloigner ou diminuer les dangers auxquels peuvent donner lieu pareils croisements.

D'après le paragraphe 3 de ladite section 186, la Commission peut aussi donner des ordres au sujet de la construction de ces ouvrages.

Nous sommes donc d'avis que la Commission avait juridiction pour émettre l'ordonnance qu'elle a rendue le 10 décembre 1907 concernant le croisement, par la Compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc du Canada, de la voie publique, à l'intersection des rues St-Ferdinand et Notre-Dame-Ouest, en la Cité de Montréal, et que sauf le droit de révision de ladite ordonnance par le Gouverneur en Conseil, sur requête à cet effet, ladite ordonnance est finale.

Nous avons l'honneur d'être, messieurs, vos humbles et obéissants serviteurs,

L.-J. ETHIER,
Procureur et Avocat en chef de la Cité.

(Pour les avocats de la Cité).

"3.—That the watchman's tower at the said crossing be raised, and the flowerpots, papers, and other things calculated to obstruct the view of the watchman in the tower be removed from the windows, and hereafter keep such windows free from obstructions.

"4.—That the cars of the Street Railway Company be not allowed to pass over the said crossing at a greater speed than six miles an hour.

"5.—That the Grand Trunk submit for the approval of the chief engineer of the Board a plan, in duplicate, of the proposed gates and the raising of the said tower.

"6.—That the works directed to be carried out by this Order be completed within sixty days from the date order; and that the Grand Trunk be hereby required to notify the Secretary of the Board of the completion of the said works."

The "Board of Railway Commissioners for Canada" has been established by Statutes of Canada 3, Edward VII, chap. 58, section 8, to replace the Railway Committee of the Privy Council which was then abolished.

Such Commission is a Court of record, and has an official seal which is judicially noticed.

According to section 18 of the same Act, orders given by the Board, are drawn pursuant to the direction of the Board, signed by the chief, sealed with the official seal of the Board, and filed in the office of the secretary.

By section 23, as replaced by statute 6 Edward VII, chap. 43, sec. 2, the Board has full jurisdiction to inquire into, hear and determine any application by or on behalf of any party interested.

(b) Requesting the Board to make any order, or give any direction, instruction, sanction or approval, which by-law it is authorized to make or give.

The Board may also order and require any company or person to do forthwith, or within or at any specified time, and in any manner prescribed by the Board, so far as is not inconsistent with this Act, matter or thing which such company or person is or may be required to do under this Act.

Now, according to section 187 of said Statute 3 Edward VII, chap. 58, it is enacted that when the railway is already constructed upon, along or across any highway, the Board may order the Company within a specified time to submit to the Board a plan and profile of such portion of the railway, and may, upon such submission, make any order in respect thereto as provided in section 186, to wit, upon such terms and conditions as to protection, safety and convenience of the public, as it may deem expedient, or may order that such works be executed, watchmen or other persons employed, or measures be taken as under the circumstances appear to the Board best adapted to remove or diminish the danger arising, or likely to arise, from such crossings.

By paragraph 3 of said section 186, the Board may give directions respecting the construction of such work.

Therefore, we are of opinion that the Board had jurisdiction to issue the ordinance made the 10th of December 1907, concerning the crossing by the Grand Trunk Railway of Canada, of the highway, at the junction of St. Ferdinand and Notre-Dame St. West, in the City of Montreal, and that saving the right of review of said order by the Governor in Council, upon petition to that effect, the said order is final.

We have the honor to be, gentlemen, your most humble and obedient servants,

L. J. ETHIER,
Counsel and Chief City Attorney,

(For the City Attorneys).

Légalité de la soumission de la " Sicily Asphaltum Paving Co "

DÉPARTEMENT EN LOI.

Montréal, le 27 mars 1908.

Au Président et aux Membres de la Commission de la Voirie.

Messieurs,

Conformément à la demande d'opinion que vous avez faite verbalement à la séance de votre Commission tenue le 24 du courant, pour savoir si les formalités se rattachant à la soumission de "The Sicily Asphaltum Paving Co." avaient été accomplies, pour permettre de la prendre légalement en considération, étant donné que ladite soumission a été déposée dans la boîte aux soumissions le 16 mars courant avant midi; que, par accident, cette soumission fut égarée; qu'elle ne fut retrouvée par M. Jules Crépeau, sous-greffier de la Cité, que le lendemain matin, sur un pupitre voisin; que ledit M. Crépeau, après l'avoir ouverte en présence de M. Bolté, le secrétaire de votre Commission, l'a remise à ce dernier pour être déposée avec les soumissions qui avaient été publiquement ouvertes conformément à la loi, en présence des intéressés, et renvoyées à M. Barlow, inspecteur de la Cité.

Nous sommes d'avis que les formalités exigées par l'article 555 de la charte, relativement à l'ouverture de ladite soumission n'ont pas été accomplies; que par suite ladite soumission est devenue illégale, et ne peut être prise en considération par votre Commission.

Nous avons l'honneur d'être, messieurs, vos humbles et obéissants serviteurs,

L.-J. ETHIER,

Procureur et Avocat en chef de la Cité,

(Pour les Avocats de la Cité).

Obligations contractées par la Ville dans l'exhaussement des voies du Grand-Tronc

DÉPARTEMENT EN LOI.

Montréal, le 28 mars 1908.

A Son Honneur le Maire et aux Echevins de la Cité de Montréal.

Messieurs,

Ainsi qu'il appert de l'extrait dûment certifié des minutes d'une assemblée spéciale du Conseil de la Cité de Montréal, tenue le 23 mars courant, le Département en Loi, sur motion de M. l'échevin Guay, appuyé par M. l'échevin Roy, fut requis de répondre aux deux questions ci-dessous récitées.

Conformément à cette résolution du Conseil, nous avons l'honneur d'y répondre comme suit:

Première question

(a) Dans le cas où les autorités du Grand-Tronc porteraient leur cause des Traverses à Niveau devant la Commission des chemins de fer et voudraient forcer la Cité à contribuer dans cette dépense, jusqu'à quel point la Cité est et sera-t-elle engagée par le fait que la Cité a été autorisée à y contribuer jusqu'à concurrence de \$2,000,000, et cela à la demande des autorités du Grand-Tronc?

Réponse

En supposant que la Compagnie du Grand-Tronc du Canada soumettrait à la Commission des chemins de fer du Canada la question des traverses ou croisements à niveau, et tenterait de faire contribuer la Cité dans les dépenses occasionnées pour cet objet, l'autorisation de ladite Cité de contribuer, jusqu'à concurrence d'une somme ne devant pas excéder \$2,000,000, aux dépenses à être encourues par la Compagnie pour la suppression desdites traverses et leur remplacement par des voies élevées et souterraines

Legality of the Tender made by the Sicily Asphaltum Paving Co.

LAW DEPARTEMENT.

Montreal, March 27th, 1908.

To the Chairman and Members of the Road Committee.

Gentlemen,

In compliance with the demand for an opinion, verbally made by your Committee at its meeting held the 24th instant, to ascertain whether the formalities concerning the tender of the Sicily Asphaltum Paving Co., had been duly fulfilled, so as to allow same to be legally considered. Taking for granted that the tender was deposited in the box for tenders, the 16th March instant before noon; that by accident, the tender was mislaid; that it was found by Mr. Jules Crépeau, assistant City clerk, only on the following morning, upon a neighboring desk; that the said Mr. Crépeau, after having opened same in presence of Mr. Bolté, secretary of the Road Committee, handed it over to the latter to be deposited with the tenders which had been publicly opened according to the law, in presence of the interested parties, and referred to Mr. Barlow, City surveyor.

We are of opinion that the formalities required by article 555 of the Charter, concerning the opening of said tender, have not been fulfilled; therefore, the said tender has become illegal and cannot be legally considered by your Committee.

We have the honor to be, gentlemen, your humble and obedient servants,

L. J. ETHIER,

Counsel and chief City attorney,

(For the City attorneys.)

Obligations agreed to by the City for the raising of the Grand Trunk Railway tracks.

LAW DEPARTMENT,

Montreal, March 28th 1908.

To His Worship the Mayor and to the Aldermen of the City of Montreal.

Gentlemen,

According to the extract, duly certified, from the minutes of a special meeting of the City Council of Montreal, held the 23rd of March instant, the Law Department, on motion of Ald. Guay, seconded by Ald. Roy, was requested to reply to the questions hereunder cited.

In pursuance to said resolution of Council, we beg to reply as follows:

First Question.

a) Should the Grand Trunk Railway authorities bring the question of Level Crossings before the Board of Railway Commissioners, and should they attempt to compel the City to contribute towards the expenditure in connection therewith, does the fact that the City was authorized to contribute towards such expenditure to the amount of \$2,000,000, at the request of the Grand Trunk Railway authorities, bind the City to pay its share of the cost of abolishing level crossings; and if so, to what extent is it bound to contribute?

Answer.

Supposing that the Grand Trunk Railway Co. of Canada would submit to the Board of Railway Commissioners of Canada the question of level crossings, and would attempt to compel the City to contribute towards the expenditure in connection therewith, the authorization of the City to contribute for an amount not exceeding \$2,000,000 towards an expenditure which the Company might incur for the abolishing of said crossings and the replacing of same by elevated and underground tracks within

dans les limites de la Cité, n'oblige pas cette dernière à payer sa part du coût de cette abolition.

D'un autre côté, nous sommes d'avis que la Commission des chemins de fer pour le Canada, usant des droits qui lui sont conférés par le statut du Canada 3, Edouard VII, chap. 58, ainsi que des statuts qui l'amendent, pourrait, par ordonnance, aux termes et conditions qu'elle jugerait à propos, relativement à la protection, à la sûreté et à la commodité publiques, ordonner que les voies de terre soient modifiées de façon à passer au-dessus ou au-dessous du chemin de fer, ou soient détournées provisoirement, ou d'une manière permanente, et qu'on exécute des ouvrages, qu'on emploie des gardiens ou autres personnes, ou qu'on prenne certaines mesures selon que, d'après les circonstances, il paraîtrait à la Commission à propos pour éloigner ou diminuer le danger ou l'obstruction à laquelle peut donner lieu pareil croisement ou traverse.

Deuxième question

(b) Le fait d'autoriser les ingénieurs de la Cité à travailler de concert avec ceux du Grand-Tronc à la confection de plans et de devis devant servir à faire disparaître les traverses à niveau, ne constituerait-il pas, de la part de la Cité, une reconnaissance de son obligation à participer à ces dépenses; et jusqu'à quel point cela engagerait-il la Cité, advenant le cas où la cause serait portée devant la Commission des Chemins de Fer et que nos ingénieurs recommanderaient ces plans et devis?

Réponse

A cette deuxième question, nous répondons que le fait, pour la Cité de Montréal, d'avoir autorisé ses ingénieurs à préparer conjointement avec ceux de la Compagnie de chemin de fer du Grand-Tronc du Canada, des plans et devis concernant l'abolition des traverses à niveau, ne constitue pas, de la part de la Cité, une reconnaissance de payer sa quote-part dans les dépenses à être encourues pour telle abolition, le statut de Québec 7, Edouard VII, ch. 63, sec. 55 n'étant que facultatif et non obligatoire.

Maintenant, il nous est impossible de dire le montant auquel la Cité sera tenue de contribuer aux dépenses occasionnées à la Compagnie par l'abolition des traverses à niveau, en supposant que cette question serait portée devant la Commission des chemins de fer pour le Canada, et que nos ingénieurs recommanderaient des plans et devis.

Nous nous permettrons d'ajouter que la Cité de Montréal, en sa qualité de partie intéressée, pourra être entendue devant la Commission, lorsque cette question sera portée devant elle, et elle aura l'occasion, par conséquent, de défendre ses intérêts.

D'un autre côté, en supposant que la décision de la Commission sera adverse aux intérêts de la Ville, cette dernière pourra en appeler de cette décision au Gouverneur Général en Conseil, et, sur toute question de juridiction, à la Cour Suprême.

Nous avons l'honneur d'être, messieurs, vos humbles et obéissants serviteurs.

L.-J. ETHIER,

Procureur et Avocat en chef de la Cité.

(Pour les Avocats de la Cité).

Installation de deux poteaux sur le parc Mont-Royal

DÉPARTEMENT EN LOI.

Montreal, le 31 mars 1908.

Au Président et aux Membres de la Commission des Finances.

Messieurs,

Le 5 décembre dernier, le surintendant du parc Mont-Royal soumit à votre Commission un rapport concernant la demande faite par la "Montreal Light, Heat & Power Co." pour qu'il lui soit permis de placer deux poteaux sur le parc Mont-Royal, à l'entrée de la rue Peel.

Il fut alors résolu, sur motion de M. l'échevin Lavallée, de demander au Département en Loi si la Cité avait le droit d'accorder, à aucune compagnie ou personne, le droit d'ériger des poteaux sur le parc Mont-Royal.

the City limits, does not bind the latter to pay its share in the cost of abolishing of said level crossings.

On the other hand, we are of opinion that the Railway Commissioners of Canada, making use of the rights conferred upon them by Statute of Canada, 3 Edward VII, chap. 58, and by statutes amending same, have the power, by ordinance, upon terms and conditions which they may deem advisable, concerning protection for the public safety and convenience, order that the ground tracks be modified so as to pass over or under the railroad, or be temporarily or permanently set aside, and that works be done, that caretakers or other persons be employed, or that certain measures be taken as, according to circumstances, it might appear to the Commissioner's advisable to remove or diminish danger, or obstruction which might result from such crossings.

Second Question.

(b) Does not the fact of authorizing our engineers to prepare, in conjunction with those of the Grand Trunk Railway Co., plans and specifications for the abolishment of level crossings, constitute a recognition on the part of the City of its obligation to pay its share of such expenditure, and to what extent would the City be bound to contribute towards said expenditure should the case be brought before the Board of Railway Commissioners and should our engineers recommend plans and specifications?

Answer.

To this second question, we beg to reply that the fact of the City of Montreal having authorized its engineers to prepare in conjunction with those of the Grand Trunk Railway Co. of Canada, plans and specifications for the abolishment of level crossings, does not constitute, on the part of the City, a recognition of its obligation to pay its share of such expenditure, the statute of Quebec, 7, Edw. VII, ch. 63, sec. 55 being only optional and not compulsory.

Now it is quite impossible for us to state the amount the City would be bound to contribute to the expenditure incurred by the Company for the abolishment of level crossings, supposing that said question would be placed before the Railway Commissioners of Canada, and that our engineers would recommend the plans and specifications.

We may add that the City of Montreal, in its capacity of interested party, has the right to be heard before the Committee, when this question will be brought before them, and it will therefore, have the opportunity to defend its interests.

On the other hand, supposing that the decision of the Commissions would be against the interests of the City, the latter may appeal from such decision to the Governor General in Council, and, on all question of jurisdiction, it may appeal to the Supreme Court.

We have the honor to be, gentlemen, your most humble and obedient servants,

L. J. ETHIER,

Counsel and Chief City Attorney,

(For the City attorneys).

Installation of two poles on the Mount Royal Park.

LAW DEPARTMENT.

Montreal, March 31st 1908.

To the Chairman and Members of the Finance Committee.

Gentlemen,

On the 5th of December last, the superintendent of the Mount Royal park, submitted to your Committee, a report anent the petition of the Montreal Light, Heat & Power Co., asking for permission to erect two poles on Mount-Royal park, at the head of Peel street. It was then resolved, on motion of Ald. Lavallée, to ask the Law Department if the City had the right to grant permission to any company or person to erect poles on Mount Royal park.

In pursuance to said demand, we beg to report that in

Conformément à cette demande, nous avons l'honneur de faire rapport qu'en vertu de la Section 1 du règlement No. 343, intitulé "Règlement relatif à l'enlèvement des poteaux et à l'enfouissement des fils," il est défendu de poser des poteaux et de suspendre des fils conducteurs le long ou à travers aucune rue, allée et place publique dans la Cité de Montréal.

Nous sommes donc d'opinion qu'en face de cette prohibition, la "Montreal Light, Heat & Power Co." ne peut poser les deux poteaux qu'elle desire ériger sur le parc Mont-Royal, à l'entrée de la rue Peel.

Nous avons l'honneur à dire, messieurs, vos humbles et obéissants serviteurs,

L.-J. ETHIER,
Procureur et Avocat en chef de la Cité.
(Pour les Avocats de la Cité).

Extension de la conduite d'eau principale, rue Amherst, en face de l'école protestante

DÉPARTEMENT EN LOI.

Montréal, 2 avril 1908.

Au Président et aux Membres de la Commission des Finances

Messieurs,

Le 16 décembre dernier, votre Commission passait une résolution à l'effet de demander au greffier et au département de l'Aqueduc de faire rapport sur certains faits contenus dans une lettre de M. A.-F. Dunlop, architecte, et spécialement sur le retard apporté par la "Montreal Water & Power Company" dans le prolongement de la conduite d'eau principale, rue Amherst, quartier St-Denis, pour les fins de la construction de l'école protestante, appelée Ecole Boulevard.

En même temps qu'une copie de la résolution ci-dessus, le greffier transmet à notre Département la lettre à lui adressée par M. Dunlop, le 12 décembre dernier, celle de M. Janin, en date du même mois, ainsi qu'une copie dûment certifiée de l'avis envoyé à la "Montreal Water & Power Company," le 16 octobre 1907, par M. J. Crépeau, assistant-greffier de la Cité, nous requérant de bien vouloir faire en son lieu et place le rapport qui lui avait été demandé par la Commission des Finances, vu qu'il s'agissait de l'interprétation des contrats existant entre la Cité et la Compagnie.

Nous avons donc l'honneur de faire rapport comme suit:

L'avis donné par M. J. Crépeau, au nom de la Cité, à la "Montreal Water & Power Co.", de poser une conduite d'eau en face de l'école protestante, sur les rues Comte et Amherst, est en date du 16 octobre 1907.

Or, dans le contrat du 24 décembre 1903, entre la Cité de Montréal et la "Montreal Water & Power Co.", il est stipulé que ladite Compagnie ne serait pas tenue de poser des tuyaux, ni de fournir l'eau dans les rues publiques du quartier St-Denis, tant et aussi longtemps qu'un ordre à cet effet ne lui aurait pas été donné par la Cité de Montréal; que ladite Cité aurait le droit indiscutable de donner tels ordres, et que la Compagnie sera alors absolument tenue de poser des tuyaux et de fournir l'eau dans toutes et chacune des rues publiques ou parties d'icelles, qu'il conviendra à ladite Cité de désigner; que ladite Compagnie ne sera, cependant, tenue de poser des tuyaux qu'entre le 1er avril et le 30 novembre de chaque année; qu'en outre ladite Compagnie ne commencera à exécuter tous et chacun des ordres qui lui sont ainsi donnés, que trente jours après que ces derniers auront été reçus du greffier de la Cité.

Il résulte donc de ces dispositions que la Compagnie, au premier novembre 1907, était en droit de se refuser à la pose des conduites d'eau mentionnées dans l'avis de l'assistant-greffier de la Cité, et spécialement en face de l'école protestante, rues Comte et Amherst.

Quant au montant de \$32 mentionné dans la lettre de M. Dunlop et réclamé comme extras par la Compagnie pour prolonger sa conduite d'eau dans le temps où elle n'est pas tenue de le faire de par son contrat, la Cité de Montréal n'a rien à y voir, le paiement de cette somme

virtue of section 1 of by-law No 343, entitled "By-law to provide for the removing of poles and the laying of electric wires underground," it is forbidden to place poles and to suspend wires along or across any street, alley and public place in the City of Montreal.

We are of opinion that in view of said prohibition, the Montreal Light, Heat & Power Co., cannot place on Mount Royal park, at the head of Peel street, the two poles they desire to erect thereon.

We have the honor to be, gentlemen, your humble and obedient servants,

L. J. ETHIER,
Counsel and Chief City Attorney,
(For the City Attorneys).

Extension of the Water Main on Amherst street, opposite the Protestant School House.

LAW DEPARTEMENT.

Montreal, April, 2nd 1908.

To the Chairman and Members of the Finance Committee.

Gentlemen,

On the 16th of December last, your Committee adopted a resolution asking the City clerk and the Water department to report on certain facts contained in a letter from Mr. A. F. Dunlop, architect, and more particularly on the delay caused by the Montreal Water & Power Co. in the extension of its water main in Amherst street, St. Denis ward, for the use of the Protestant School building, called Boulevard School.

Together with a copy of the above resolution, the City Clerk has handed us the letter sent him by Mr. Dunlop, the 12th of December last, Mr. Janin's letter bearing the same date, also a duly certified copy of the notice sent to the Montreal Water & Power Company, on the 16th of October 1907, by Mr. J. Crépeau, assistant City clerk, asking us to make in his stead the report asked from him by the Finance Committee, as it was a question of interpreting contracts existing between the City and the Company.

We beg to report as follows:

The notice given by Mr. J. Crépeau on behalf of the City, to the Montreal Water & Power Co., to lay a water main opposite the Protestant school-house, on Comte and Amherst street, was dated the 16th of October 1907.

Now, in the contract of the 24th December 1903, between the City and the Montreal Water & Power Co., it was stipulated that the said Company should not be compelled to lay mains, nor to supply water in the public streets of St. Denis ward, as long as an order to that effect was not given by the City of Montreal; that the said City would have an indisputable right to give such orders, and that the Company would then be obliged to lay pipes and to supply water to all public streets, or parts of same, which the City might deem advisable to indicate; that the said Company, however, shall be obliged to lay pipes only between the 1st of April and the 30th of November of each year; that, furthermore, the said Company shall not begin to execute all or each of said orders, until after thirty days notice shall have been received from the City clerk.

In view of said provisions, the Company, on the first of November 1907, had the right to refuse to lay the water conduits mentioned in the notice given by the assistant City clerk, and more particularly in front of the Protestant school-house, on Comte and Amherst streets.

As to the amount of \$32 mentioned in Mr. Dunlop's letter and claimed as extras by the Company for the extension of its water conduit which it was not bound to lay by its contract, the City of Montreal is not to interfere in the

étant laissé à la discrétion complète des parties intéressées.

Nous avons l'honneur d'être, messieurs, vos humbles et obéissants serviteurs,

L.-J. ETHIER,
Procureur et Avocat en chef de la Cité,
(Pour les avocats de la Cité).

Expropriation pour agrandir et améliorer l'aqueduc

DÉPARTEMENT EN LOI.

Montréal, 2 avril 1908.

Au Président et aux Membres de la Commission des Finances.

Messieurs,

La Cité, ayant obtenu le pouvoir d'emprunter deux millions de dollars pour acquérir des propriétés et faire certains travaux pour agrandir et améliorer l'aqueduc, a donné un contrat à M. McGovern pour faire les travaux d'élargissement du canal de l'aqueduc, avec obligation de faire ce travail dans douze mois. De là la nécessité d'acquérir, le plus tôt possible, d'abord à l'amiable, et ensuite par voie d'expropriation, les immeubles ou parties d'immeubles nécessaires situés dans le boulevard St-Paul, Verdun, y compris le terrain du Pacifique, d'après un plan déposé chez le surintendant de l'Aqueduc.

Vers la fin de décembre, au moment où je faisais terminer l'expropriation de la 4ème section de la rue St-Antoine, je me suis adressé au président de la Commission des Finances, M. l'échevin Payette, et, en présence de plusieurs des membres, tant de la Commission des Finances que de la Commission de l'Aqueduc, je lui ai fait part de la nécessité et de l'urgence que j'entrevois de faire procéder à l'acquisition à l'amiable de tous ou parties des terrains sus-mentionnés. C'est alors que les noms de MM. T. Charpentier et Geo.-W. Parent ont été mentionnés et leurs services retenus pour agir suivant le cas.

Ils se sont adressés, par correspondance ou par entrevues personnelles, aux différents propriétaires, qui ont fait des offres de vente en fixant leurs prix. Ces prix ont été trouvés trop élevés par les Commissions réunies des Finances et de l'Aqueduc au point qu'aucun arrangement à l'amiable n'a pu être conclu avec aucun desdits propriétaires, à l'exception de M. Duplantis, que j'ai fait régler pour une somme d'environ \$200 pour un contrat de passage.

Dans l'intervalle, le Conseil ayant décrété l'expropriation, j'ai dû alors renoncer à toute possibilité d'arrangement à l'amiable; j'ai fait faire les annonces pour la nomination des commissaires et la requête a été présentée ce jour, et les objections des parties intéressées seront entendues au mérite, le 14 du mois courant, devant la Cour Supérieure, et par résolution de votre Commission, le travail des experts a été arrêté, avec instructions de produire leurs comptes qui sont maintenant sous considération.

J'ai l'honneur d'être, messieurs, votre humble et obéissant serviteur,

L.-J. ETHIER,
Procureur et Avocat en chef de la Cité,

Licences pour Salles de Tir

DÉPARTEMENT EN LOI.

Montréal, le 8 avril 1908.

Au Président et aux Membres de la Commission de Police.

Messieurs,

A une assemblée de votre Commission, tenue le 1er avril courant, une requête de la part des propriétaires, locataires, commerçants et résidents de la rue Ste-Catherine-Est, pour s'opposer à l'établissement d'une salle de tir, ayant été soumise et lue, et M. l'échevin Lamoureux et des citoyens ayant appuyé cette requête, votre Commission a délibéré et résolu, sur proposition de M. l'échevin Martin,

matter; the payment of said sum is left to the discretion of interested parties.

We have the honor to be, gentlemen, your obedient servants,

L. J. ETHIER,
Counsel and Chief City Attorney,
(For the City Attorneys).

Expropriation for the Extension and Improvement of the Aqueduct.

LAW DEPARTEMENT.

Montreal, April 2nd. 1908.

To the Chairman and Members of the Finance Committee.

Gentlemen,

The City having obtained power to borrow two million dollars, to purchase properties and perform certain works, for the purpose of extending and improving the water-works, has given a contract to Mr. McGovern for the widening of the canal of the aqueduct, with the obligation of completing said work within twelve months. Thence, the necessity of acquiring, as soon as possible, first amicably and after by expropriation, the necessary immoveables or part of same, situated in boulevard St-Paul, Verdun, the Canadian Pacific's land included, according to a plan deposited with the superintendent of the Water-works.

Towards the end of December, when I was looking after the closing of St. Antoine street expropriation, 4th section, I spoke to the chairman of the Finance Committee, Mr. Payette, and in presence of several members of the Finance, and of the Water Committees, I advised him of the necessity and urgency which I foresaw, of proceeding to the amicable purchasing of the whole, or part, of the above mentioned immoveables. It was then that the names of Messrs. T. Charpentier and Geo. W. Parent were mentioned, and their services retained to act according to the case.

They have addressed, by letter, or personally called upon different proprietors, who offered to sell, by fixing prices. The prices offered were found too high by the joint Finance and Water Committees, so that no amicable agreement could be concluded with any of said proprietors, except with Mr. Duplantis who settled for \$200 for a right of way.

In the mean time, Council took action on the expropriation. I was then compelled to give up any hope of amicable agreement. I had notices given for the appointment Commissioners, and the petition was presented to-day, and objections by interested parties will be heard, on the merits, the 14th of the present month, before the Superior Court. By resolution of your Committee, the work of the experts was stopped, with instructions to file their claims which are now under consideration.

I have the honor to be, gentlemen, your humble and obedient servant,

L. J. ETHIER,
Counsel and Chief City Attorney,

License for Shooting Galleries

LAW DEPARTEMENT.

Montreal, April 8th, 1908.

To the Chairman and Members of the Police Committee.

Gentlemen,

At a meeting of your Committee held the 1st April inst, a petition from proprietors, tenants, traders and residents of Ste. Catherine street East, against the establishment of a shooting gallery, having been submitted and read, and Ald. Lamoureux, together with some citizens, having supported the petition, your Committee, after deliberation, resolved, on motion of Ald. Martin, that the petition be

que ladite requête soit référée aux avocats de la Cité afin de savoir si cette Commission peut refuser d'accorder une licence à cet endroit.

En réponse à la demande de votre Commission, nous avons l'honneur d'exposer qu'en vertu de la Charte de la Cité de Montréal, art. 300, paragraphe 23, il est décrété que la Ville a le pouvoir d'adopter un règlement pour permettre, moyennant un permis, réglementer ou défendre les jeux de billard, trou-madame, quilles et bagatelle, ainsi que l'établissement de salles de tir.

Dans le règlement No 236 et les autres règlements qui l'amendent, concernant les contributions foncières, les taxes et les permis, il a été donné effet à cette disposition de la charte plus haut citée, en imposant une taxe de \$50 sur toute salle de tir, en sorte que ces salles sont autorisées, tant par la loi que par les règlements de la Cité.

Dans le cas actuel, d'après la teneur de la requête des citoyens, propriétaires, locataires, commerçant et résidents de la rue Ste-Catherine-Est, on se plaint que l'établissement d'une salle de tir dans ce quartier serait de nature à causer des dommages au commerce et serait une nuisance pour le public.

Nous sommes d'opinion que le pouvoir d'octroyer un permis ou licence pour l'établissement d'une salle de tir à l'endroit mentionné dans la requête des propriétaires, locataires et commerçants de la rue Ste-Catherine-Est, comme du reste dans tous les cas semblables, un pouvoir purement discrétionnaire et facultatif, et que le Conseil, sur rapport de votre Commission, peut refuser ou octroyer un tel permis, à sa discrétion.

Nous avons l'honneur d'être, messieurs, vos humbles et obéissants serviteurs,

J.-L. ARCHAMBAULT,
Avocat de la Cité,
(Pour les Avocats de la Cité).

referred to the City attorneys to ascertain whether this Committee could refuse the granting of a license at said place.

Replying to your demand, we beg to state that in virtue of the City charter, art. 300, paragraph 23, it is enacted that the City has the right to adopt a by-law to license, regulate or prohibit billiards, pigeon-hole tables, ten-pin alleys, bowling alleys, and shooting galleries.

In by-law 236 and the other by-laws amending same, concerning assessments, taxes and licenses, effect was given to this provision of the Charter above quoted, by imposing a tax of \$50 upon all shooting galleries; thus the said galleries are authorized by the law and by City by-laws.

In the present case, by the wording of this petition from citizens, proprietors, tenants, traders and residents of Ste. Catherine street East, it is contended that the establishment of a shooting gallery in this ward would cause damages to trade and would be a public nuisance.

We are of opinion that the power to grant a permit or license for the establishment of a shooting gallery at the place mentioned in the petition of proprietors, tenants and traders of Ste. Catherine street East, as in all similar cases, is a power purely discretionary and optional, and that Council, on a report from your Committee, may refuse or grant such a permit, at its discretion.

We have the honor to be, gentlemen, your humble and obedient servants.

J. L. ARCHAMBAULT,
City attorney,
(For the City attorneys.)

DELIBERATIONS

COMMISSION DE LA VOIRIE

Compte rendu de l'assemblée du 2 avril

Sont présents: MM. les échevins Larivière, président, N. Lapointe, Leclaire, O'Connell, Duquette, Bumbray et Ward.

SOUMISSIONS

1.—M. R. Bauset, assistant-greffier de la Cité, avant d'ouvrir les soumissions pour la construction d'un égout sur le côté Ouest du square Georges-Etienne-Cartier, informe la Commission qu'il a reçu, sans dépôt, une soumission pour la fourniture du bois.

Résolu: Que ladite soumission ne soit pas prise en considération.

M. Bauset ouvre alors les soumissions reçues pour la construction dudit égout.

Sur proposition de M. l'échevin N. Lapointe, il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant d'adjuger à M. A. Bray, aux prix de sa soumission, la construction d'un égout en brique de 2' x 3' sur le côté Ouest du square Georges-Etienne-Cartier, à partir de la rue Notre-Dame jusqu'à la rue Ste-Emilie et, le long de la rue Ste-Emilie, à partir de mi-chemin entre les rues Beaudoin et DeLinelle jusqu'à la rue DeLinelle, au point marqué B. B. B. sur le plan, conformément au cahier des

ROAD COMMITTEE

Report of meeting held the 2nd of April.

Present: Ald. Larivière, chairman, N. Lapointe, Leclaire, O'Connell, Duquette, Bumbray and Ward.

TENDERS.

1.—Mr. R. Bauset, assistant-City clerk, before opening the tenders for the construction of a sewer in the West side of George-Etienne-Cartier Square, informed the Committee he had received a tender for the supply of lumber without any deposit.

Resolved: That the said tender be not considered.

Mr. Bauset then opened the tenders for the construction of said sewer.

On motion of Ald. N. Lapointe, it was

Resolved: That a report be made to Council recommending that the construction of a brick sewer 2' x 3', on the West side of George-Etienne-Cartier square, from Notre-Dame to Ste. Emilie street, and along Ste. Emilie street, from half-way between Beaudoin and De Linelle streets to De Linelle street, at a point marked B. B. B. on the plan, according to specifications, terms and conditions and form

charges, aux termes et conditions de la formule de soumission, comme suit:

Egout en brique de 2' x 3' complet, y compris toute chose nécessaire, la verge linéaire.	\$7.10
Chevalets pour égout, la verge linéaire.	0.80
Excavation des tranchées dans le roc, la verge cube et, de plus, qu'un contrat notarié soit préparé en conséquence.	2.50

Le montant, dans aucun cas, ne devant excéder les fonds disponibles.

Sur proposition de M. l'échevin Lapointe, il est aussi

Résolu: Que le trésorier de la Ville soit autorisée à rembourser aux entrepreneurs suivants les dépôts effectués pour la construction de l'égout du square Georges-Etienne-Cartier, quartier St-Henri:

Hénault & Heffernan.	\$400
A.-T.-A. Chagnon & Chs. Desjardins.	400
C. Bellehumeur.	400
G. Glibert & J. Toussaint	400
W.-G.-A. McDonald.	400
M. Dineen.	400

2.—Soumise et lue une soumission reçue pour la fourniture des noms de rues et numéros de maisons.

Sur proposition de M. l'échevin Lapointe, il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant d'adjuger la fourniture des noms de rues et numéros de maisons, conformément aux devis, termes et conditions de la formule de soumission à "The Thos. Davidson Mfg. Co.", aux prix mentionnés dans sa soumission; et, de plus, qu'un contrat notarié soit préparé en conséquence.

3.—Sur proposition de M. l'échevin Lapointe, il est

Résolu: Que la résolution adoptée le 24 mars 1908, recommandant d'adjuger à "The Barber Asphalt Paving Co." la confection des pavages en asphalte artificiel "Bermudez Pitch Lake", soit reprise en considération et abrogée.

4.—Sur proposition de M. l'échevin Ward, il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant que les soumissions ci-dessous mentionnées, pour la confection des pavages en asphalte, soient acceptées, suivant le cahier des charges, aux termes et conditions de la formule de soumission, des soumissionnaires suivants:

La Compagnie de Construction et de Pavages Modernes de Montréal.

Asphalte artificiel "Specially Refined Bermudez", couche lieuse de 1 pouce et surface d'usure de 2 pouces, sur une fondation de 6 pouces de béton, pour une garantie de deux ans, la verge carrée.	\$2.81
Asphalte artificiel "Specially Refined Bermudez", couche lieuse de 1 pouce et surface d'usure de 2 pouces, sur une fondation de 9 pouces de béton, pour une garantie de deux ans, la verge carrée	3.14
Asphalte artificiel "Specially Refined Bermudez", couche lieuse de 1 pouce et surface d'usure de 2 pouces, sur une fondation de 12 pouces de béton, pour une garantie de deux ans, la verge carrée.	3.66
<i>"The Sicily Asphaltum Paving Company, Limited."</i>	
Asphalte artificiel "Trinidad," couche lieuse de 1 pouce et surface d'usure de 2 pouces, sur une fondation de 6 pouces de béton, pour une garantie de deux ans, la verge carrée.	\$2.41
Asphalte artificiel "Bermudez," couche lieuse de 1 pouce, et surface d'usure de 2 pouces sur une fondation de 6 pouces de béton, pour une garantie de deux ans, la verge carrée.	2.75
<i>"The Barber Asphalt Paving Company."</i>	
Asphalte artificiel "Bermudez Pitch Lake", couche lieuse de 1 pouce et surface d'usure de 2 pouces, sur une fondation de 6 pouces de béton, pour une garantie de deux ans, la verge carrée	\$2.51
Asphalte artificiel "Trinidad" ou "Bermudez Pitch Lake," couche lieuse de 1 pouce et surface d'usure de 2 pouces sur une fondation de 9 pouces de béton, pour une garantie de deux ans, la verge carrée.	2.84
Asphalte artificiel "Trinidad" ou "Bermudez Pitch Lake", couche lieuse de 1 pouce et surface d'usure de 2 pouces sur une fondation de 12 pouces de béton, pour une garantie de deux ans, la verge carrée.	3.66

of tender, he awarded to Mr. A. Bray, at prices mentioned in his tender, as follows:

Brick sewer, 2' x 3', complete, including excavation and refilling, per lineal yard	\$7.10
Cradling for sewer, per lineal yard80
Rock excavation, per cubic yard	2.50

And furthermore, that a notarial contract be prepared accordingly.

The amount, in any case, not to exceed available funds.

On motion of Ald. Lapointe, it was also

Resolved: That the City treasurer be authorized to refund contractors their deposits made with their tenders for the construction of the sewer on George-Etienne-Cartier square, St. Henry ward.

Hénault & Heffernan.	\$400
A.-T.-A. Chagnon & Chs. Desjardins.	400
C. Bellehumeur.	400
G. Glibert & J. Toussaint	400
W.-G.-A. McDonald.	400
M. Dineen.	400

2.—Submitted and read a tender received for street names and house numbers.

On motion of Ald. Lapointe, it was

Resolved: That a report be made to Council recommending that the supply of street names and house numbers, according to specifications, terms and conditions and form of tender, be awarded to The Thos. Davidson Mfg. Co., at prices mentioned in their tender; and furthermore, that a notarial contract be prepared accordingly.

3.—On motion of Ald. Lapointe, it was

Resolved: That the resolution adopted the 24th of March 1908, recommending that the laying of artificial asphalt pavements, "Bermudez Pitch Lake", awarded to the Barber Asphalt Paving Co., be reconsidered and repealed.

4.—On motion of Ald. Ward, it was

Resolved: That a report be made to Council recommending that the undermentioned tender for asphalt pavements, according to specifications, terms and conditions and form of tender, be accepted from the following tenderers:

"La Compagnie de Constructions et de Pavages Modernes de Montréal."

Artificial Asphalt "Specially Refined Bermudez", 1 inch binder course and a 2 inch wearing surface on a 6 in. concrete foundation, with a two years guarantee, per square yard	\$2.81
Artificial Asphalt "Specially Refined Bermudez", 1 inch binder course and a 2 inch wearing surface on a 9 inch concrete foundation, with a two years guarantee, per square yard	3.14
Artificial Asphalt "Specially Refined Bermudez", 1 inch binder course and a 2 inch wearing surface on a 12 inch concrete foundation, with a two years guarantee, per square yard	3.66
<i>The Sicily Asphaltum Paving Co.</i>	
Artificial Asphalt, Trinidad, 1 in binder course and a 2 inch wearing surface on a 6 inch concrete foundation, with a two years guarantee, per square yard	2.41
Artificial Asphalt, Bermudez, 1 in. binder course and a 2 in. wearing surface on a 6 in. concrete foundation, with a two years guarantee, per square yard	2.75
<i>The Barber Asphalt Paving Company.</i>	
Artificial Asphalt, "Bermudez Pitch Lake", 1 in. binder course and 2 in. wearing surface on a 6 in. concrete foundation, with a two years guarantee, per square yard	\$2.51
Artificial Asphalt, Trinidad or Bermudez Pitch Lake, 1 in. binder course and 2 in. wearing surface on a 9 in. concrete foundation, with a two years guarantee, per square yard	2.84
Artificial Asphalt, Trinidad or Bermudez Pitch Lake, 1 in. binder course and a 2 in. wearing surface on a 12 in. concrete foundation, with a two years guarantee, per square yard	3.66

Les marques d'asphalte ci-dessus mentionnées sont toutes sujettes à un essai et devront être approuvées par l'inspecteur de la Ville; et un contrat notarié devra être préparé en conséquence lorsque la Commission de la Voirie l'ordonnera. Le montant, dans aucun cas, ne devant excéder les fonds disponibles.

5.—M. le président demande à Me Lavallée, avocat-adjoint du Département en Loi, son opinion sur l'attitude que doit prendre la Commission de la Voirie au sujet de la soumission de la "Sicily Asphaltum Paving Co. Ltd." pour la fourniture de certaines dalles de pierre, laquelle soumission a été reçue le lendemain du jour réglementaire.

Me Lavallée répond que le moyen de donner justice à ladite compagnie serait de demander de nouvelles soumissions pour la sorte de dalles mentionnée dans sa soumission; et, si la Commission désire reprendre en considération toutes les autres soumissions pour la fourniture de dalles de pierre, elle devra demander de nouvelles soumissions.

Sur proposition de M. l'échevin Ward, il est

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit autorisé à demander de nouvelles soumissions pour la fourniture et la pose de dalles de pierre "New York Selected Blue-Stone," "Scotch" ou toutes autres dalles de pierre écossaise.

6.—*Résolu:* Que la résolution adoptée le 25 mars 1908, recommandant d'adjuger à La Compagnie de Construction et de Pavages Modernes de Montréal, à M. F.-D. Lawrence et à MM. Laurin & Leitch la fourniture et la pose des trottoirs en dalles de pierre, soit reprise en considération et abrogée.

7.—Sur proposition de M. l'échevin Duquette, il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant d'adjuger la fourniture et la pose des trottoirs en dalles de pierre, conformément au cahier des charges, aux termes et conditions de la formule de soumission, comme suit:

La Compagnie de Construction et de Pavages Modernes de Montréal.

DANFORTH

Dalles, 4 pieds x 2 pieds x 2 pouces d'épaisseur et plus. La verge carrée, posée.	\$2.51
Dalles, 5 pieds x 2½ pieds x 2 pouces d'épaisseur et plus. La verge carrée, posée.	2.69
Dalles, 6 pieds x 3 pieds x 2½ pouces d'épaisseur et plus. La verge carrée, posée.	2.88

EMERITIQUE

Dalles, 3 pieds x 2 pieds x 3 pouces d'épaisseur et plus. La verge carrée, posée.	\$1.67
Dalles, 4 pieds x 2 pieds x 3 pouces d'épaisseur et plus. La verge carrée, posée.	2.12
Dalles, 5 pieds x 2½ pieds x 3 pouces d'épaisseur et plus. La verge carrée, posée.	2.12

F.-D. Lawrence.

"NEW YORK BLUE-STONE"

Dalles, 4 pieds x 2 pieds x 2 pouces d'épaisseur et plus. La verge carrée, posée.	\$2.05
Dalles, 5 pieds x 2½ pieds x 2 pouces d'épaisseur et plus. La verge carrée, posée.	2.25
Dalles, 6 pieds x 3 pieds x 2½ pouces d'épaisseur et plus. La verge carrée, posée.	2.56

Laurin & Leitch.

"GRAY CANYON SAWED FLAG-STONE"

Dalles, 4 pieds x 2 pieds x 2 pouces d'épaisseur et plus. La verge carrée, posée.	\$2.12
Dalles, 5 pieds x 2½ pieds x 2 pouces d'épaisseur et plus. La verge carrée, posée.	2.30
Dalles, 6 pieds x 3 pieds x 2½ pouces d'épaisseur et plus. La verge carrée, posée.	2.45

Et qu'un contrat notarié soit préparé en conséquence. Le montant, dans aucun cas, ne devant pas excéder les fonds disponibles. (MM. les échevins O'Connell et Ward dissidents).

8.—M. le curé de St-Canut, P.Q., se présente devant la Commission et sollicite, au nom de MM. Joseph Cyr & Frère, l'adjudication d'une partie de la fourniture des pavés en pierre (granit rouge).

Sur proposition de M. l'échevin Leclaire, il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recomman-

The above mentioned asphalt brands are all subject to a test and to the City surveyor's approval; and a notarial contract shall be prepared accordingly when ordered by the Road Committee.

The amount in any case, not to exceed available funds.

5.—The chairman asked Mr. Lavallée, assistant-attorney of the Law Department, his opinion as to what course the Road Committee should take in connection with the tender of the Sicily Asphaltum Paving Co., Ltd., for the supply of certain flagstones, which was received the day after the regular day?

Mr. Lavallée replied that the most just way to act to the Company would be to ask for new tenders for the kind of flags mentioned in this company's tender; and, if the Committee desire to reconsider all the other tenders for the supply of flagstone, they should call for new tenders.

On motion of Ald. Ward, it was

Resolved: That the City surveyor be authorized to call for new tenders for the supply and laying of flagstone "New York Selected Bluestone" "Scotch" or all other Scotch flagstone.

6.—*Resolved:* That the resolution adopted the 25th of March 1908, recommending the supply and laying of flagstone sidewalks be awarded to "La Cie de Construction et de Pavage Modernes de Montréal," to Mr. F. D. Lawrence, and to Messrs. Laurin & Leitch, be reconsidered and repealed.

7.—On motion of Ald. Duquette, it was

Resolved: That a report be made to Council recommending that the supply and laying of flagstone sidewalks, according to specifications, terms and conditions and form of tender, be awarded as follows:

"La Compagnie de Constructions et de Pavages Modernes de Montréal."

DANFORTH

Flags, 4 feet x 2 feet x 2 in. thick and up. Per square yard, laid	\$2.51
Flags, 5 feet x 2½ feet x 2 in. thick and up. Per square yard, laid	2.69
Flags, 6 feet x 3 feet x 2½ in. thick and up. Per square yard, laid	2.88

EMERITIC

Flags, 3 feet x 2 feet x 3 in. thick and up. Per square yard, laid	1.67
Flags, 4 feet x 2 feet x 3 in. thick and up. Per square yard, laid	2.12
Flags, 5 feet x 2½ feet x 3 in. thick and up. Per square yard, laid	2.12

F.-D. Lawrence.

NEW YORK BLUE-STONE

Flags, 4 feet x 2 feet x 2 in. thick and up. Per square yard, laid	2.05
Flags, 5 feet x 2½ feet x 2 in. thick and up. Per square yard, laid	2.25
Flags, 6 feet x 3 feet x 2½ in. thick and up. Per square yard, laid	2.56

Laurin & Leitch.

GRAY CANYON SAWED FLAG-STONE

Flags, 4 feet x 2 feet x 2 in. thick and up. Per square yard, laid	2.12
Flags, 5 feet x 2½ feet x 2 in. thick and up. Per square yard, laid	2.30
Flags, 6 feet x 3 feet x 2½ in. thick and up. Per square yard, laid	2.45

And that a notarial contract be prepared accordingly. The amount in any case, not to exceed available funds. (Ald. O'Connell and Ward dissenting).

8.—The parish priest of St. Canut appeared before the Committee and asked, on behalf of Messrs. Joseph Cyr & Bros., the awarding to them of part of the supply of block-stone pavements (red granite).

On motion of Ald. Leclaire, it was

Resolved: That a report be made to Council recommend-

dant d'adjuger à MM. Joseph Cyr & Frère la fourniture des pavés en pierre Granit Rouge, conformément au cahier des charges aux termes et conditions de la formule de soumission, savoir:

Pavé étalon—14" à 8" x 3" x 4½" x 5" de hauteur, la verge carrée, livré au chemin de fer à Montréal. \$1.20

Et, de plus, qu'un contrat notarié soit préparé en conséquence. Le montant, dans aucun cas, ne devant pas excéder les fonds disponibles.

DELEGATIONS

9.—M. l'ex-échevin S.-D. Vallières et M. Williamson se présentent devant la Commission et demandent la radiation de la ligne homologuée d'un boulevard St-Joseph ou que soient prises des mesures nécessaires pour l'ouverture dudit boulevard; et, de plus, ils offrent à céder à la Cité le terrain nécessaire pour ladite ouverture à raison de 15c le pied.

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit prié de préparer un rapport et un plan à ce sujet.

10.—M. l'échevin Lavallee, accompagné de M. Crossan, se présente devant la Commission au sujet de l'inscription de la ruelle St-André, comme ruelle publique, dans le répertoire des rues.

M. le président informe ces messieurs que la question sera prise en considération à la prochaine assemblée.

11.—M. l'échevin Dagenais se présente devant la Commission au sujet de l'état défectueux du Pont Buffalo, et il suggère à la Commission de rencontrer les autorités de la municipalité de Verdun à ce sujet.

Sur proposition de M. le président, il est

Résolu: Qu'une sous-commission, composée de MM. les échevins Larivière, O'Connell, N. Lapointe et Ward, soit instituée pour étudier la question avec l'inspecteur de la Ville et l'avocat de la Cité en ce qui concerne les droits de propriété de la Cité sur ledit pont; et que M. l'échevin Dagenais soit prié de s'adjoindre à ladite sous-commission.

REQUETES, ETC.

12.—De M. C. Langlois, demandant de changer le nom de la ruelle Providence en celui de Chapleau.

Résolu: Que le secrétaire soit prié d'accuser réception de cette requête et d'informer M. Langlois que la Commission ne peut accéder à sa demande, attendu qu'il y a déjà une rue portant le nom Chapleau.

13.—De MM. Latreille & Frère, au sujet de leur soumission pour la fourniture de la bordure de pierre.

Déposée sur le bureau.

14.—De MM. Caverhill, Learmont & Cie, demandant le remboursement de leur dépôt de \$50 effectué l'année dernière.

Résolu: Que le trésorier de la Ville soit autorisé à rembourser à MM. Caverhill, Learmont & Cie leur dépôt de \$50.

15.—Sur proposition de M. l'échevin Leclair, il est

Résolu: Que le trésorier de la Ville soit autorisé à rembourser à MM. Latreille & Frère leur dépôt de \$100 effectué l'année dernière avec leur soumission pour la fourniture de la bordure de pierre.

16.—De la Compagnie du Grand-Tronc, demandant la permission d'ériger deux auvents permanents au-dessus des portes au Nord et au Sud de sa nouvelle bâtisse de la "Canadian Express" rue McGill.

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant que la permission soit accordée à la Compagnie du Grand-Tronc d'ériger deux auvents permanents au-dessus des portes Nord et Sud de sa nouvelle bâtisse de la "Canadian Express" rue McGill; et, de plus, qu'un bail soit préparé en conséquence.

17.—De M. F.-H. Norman, demandant que la rue Stanley soit repavée à partir de la rue Dorchester jusqu'à la rue Ste-Catherine.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville pour un estimé.

18.—De M. L. Gauthier, offrant de fournir à la Cité de la bordure de pierre en granit, à raison de 63c le pied pour la droite, et 75c pour la courbe.

19.—De M. E. O'Hara, demandant une position de contre-maître.

Déposée sur le bureau.

ing the supply of blockstone pavements Red granite, according to specifications, terms and conditions and form of tender, be awarded to Messrs. Joseph Cyr & Bros., to wit:

Standard block, 14" to 8" x 3" to 4½" x 5" deep, per square yard, delivered on cars, at Montreal \$1.20

And, furthermore, that a notarial contract be prepared accordingly. The amount in any case, not to exceed available funds.

DELEGATIONS

9.—Ex-alderman S. D. Vallières and Mr. Williamson appeared before the Committee and asked that the homologated line of St. Joseph boulevard be erased, or that necessary steps be taken to open the said boulevard; and, moreover, they offered the City the necessary land for the opening of same at 15c. per foot.

Resolved: That the City surveyor be asked for a report and plan in this connection.

10.—Ald. Lavallée accompanied by Mr. Crossan, appeared before the Committee and requested the inscription of St. André lane as a public lane, in the street register.

The chairman informed these gentlemen that the matter would be considered at the next meeting.

11.—Ald. Dagenais appeared before the Committee and requested the bad state of the Buffalo Bridge, and suggested that the Committee might meet with the authorities of the municipality of Verdun in regard to repairing the bridge.

On motion of the chairman, it was

Resolved: That a sub-committee composed of Ald. Larivière, O'Connell, N. Lapointe and Ward, be appointed with the City surveyor and the City attorney to enquire into the City's rights of property on said bridge; and that Ald. Dagenais be asked to join the said sub-committee.

PETITIONS, ETC.

12.—From Mr. C. Langlois, asking that the name of Providence lane be changed to that of Chapleau.

Resolved: That the secretary be instructed to acknowledge receipt of said petition and to inform Mr. Langlois, that the Committee cannot grant it, as there is already a street bearing the name of Chapleau.

13.—From Messrs. Latreille & Frère, anent their tender for the supply of curbstone.

Laid on the table.

14.—From Messrs. Caverhill, Learmont & Co., asking to be refunded their deposit of \$50 made last year.

Resolved: That the City treasurer be authorized to refund Messrs. Caverhill, Learmont & Co. their deposit of \$50.

15.—On motion of Ald. Leclair, it was

Resolved: That the City treasurer be authorized to refund Messrs. Latreille & Frère their deposit of \$100 made last year in connection with their tender for curbstone.

16.—From the Grand Trunk Railway Co., asking permission to erect two permanent awnings over the doors, North and South of their new building "Canadian Express", on McGill street.

Resolved: That a report be made to Council recommending that the permission sought for be granted the Grand Trunk, for the erection of two permanent awnings over the doors, North and South of the Company's new building "Canadian Express", McGill street; and, furthermore, that a lease be prepared accordingly.

17.—From Mr. F. H. Norman, asking that Stanley street, from Dorchester to Ste. Catherine street, be repaired.

Referred to the City surveyor for an estimate.

18.—From Mr. L. Gauthier, offering to supply the City with granite curbstone at 63c. per foot for straight and 75c. for curved.

Laid on the table.

19.—From Mr. E. O'Hara, asking for a position as foreman.

Laid on the table.

20.—De M. H. Irwin, se plaignant de l'état des trottoirs en hiver.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville.

21.—De la Commission des Parcs et Traverses, demandant que soient déposées des déchets de rues sur le square Crémazie.

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit prié d'acquiescer à la demande de la Commission des Parcs et Traverses, s'il le juge opportun.

22.—De M. H. Vallée, demandant une position de contremaître.

Déposée sur le bureau.

23.—Protêt de "The Warren Bros Company" contre l'adjudication du pavage en macadam bitumineux à "The Barber Asphalt Paving Company."

Déposé sur le bureau.

24.—De la "Amherst Park Land Co." offrant de céder à la Cité les rues de sa propriété No 488 du cadastre, et informant le Conseil que lesdites rues ont été acceptées par la municipalité du Sault-au-Récollet avant l'annexion de cette dernière à la Cité de Montréal.

Déposée sur le bureau.

25.—De certains propriétaires, demandant la permission de maintenir en position les marquises actuellement construites en face de leurs propriétés.

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant que la permission demandée soit accordée aux propriétaires suivants:

John-S. Prince, 25 rue Ste-Catherine-Ouest.

Geo. Meunier, 62 Ave Duluth.

J.-B. Lapointe, 74 rue Lagauchetière-Ouest.

"Montreal Street Ry Co.," angle des rues Ste-Catherine et du Havre.

Jos. Desjardins, 724 Lagauchetière-Est.

E. Meunier, 1 rue Nelleda.

A. Gauthier, 661 rue DeMontigny-Est.

Julien Niding, 258 rue Rachel.

A.-O. Galarneau, 766 rue Charlevoix.

Le Ouimétoscope, 624 rue Ste-Catherine-Est.

E. Desbarats, 41 et 43 Ave Union.

La Cie des Théâtres de Montréal, 81 rue Ste-Catherine-Est.

Société d'Administration Générale, 178 rue St-Dominique.

George Clarke, 617 rue Wellington.

H. Loïselle, 212 rue Montcalm.

R.-O.-O. Rivard, 598 rue Ste-Catherine-Est.

Oxford Hotel Company, 34 rue Université.

Et, de plus, qu'un bail soit préparé en conséquence dans chaque cas.

26.—Protêt de "McCull Brothers & Company" au sujet de l'état défectueux de la rue King.

Renvoyé à l'inspecteur de la Ville.

27.—De la "Abbott-Gamble Company," de New-York, au sujet de la pose d'un conduit électrique souterrain.

Renvoyée à la Commission spéciale des Conduits souterrains.

28.—Du "Board of Trade" de Montréal, suggérant à la Cité de conclure un arrangement avec la "Montreal Street Ry Co." pour l'arrosage des rues, l'enlèvement de la neige, et aussi pour le transport de la pierre et d'autres matériaux nécessaires aux améliorations des rues.

Déposée sur le bureau.

29.—De M. Jos. Merrill, demandant une position de dessinateur et d'arpenteur.

Déposée sur le bureau.

30.—De l'Union Nationale des Employés civiques, demandant, dans le cas où l'entreprise de l'enlèvement de la neige sera faite par la "Montreal Street Ry Co.", d'insérer, dans l'arrangement à intervenir, une clause à l'effet que ladite Compagnie devra payer le salaire établi par le Conseil de la Cité de Montréal.

Référée à la sous-commission instituée à cet effet.

31.—De la Fédération Canadienne des Employés civiques, demandant de fixer au jeudi le jour de paie au lieu du vendredi.

20.—From Mr. H. Irwin, protesting against the state of the sidewalks in winter.

Referred to the City surveyor.

21.—From the Parks and Ferries Committee asking, that street scrapings be deposited on Crémazie square.

Resolved: That the City surveyor be instructed to grant the Parks and Ferries Committee's request, if he deems it advisable.

22.—From Mr. H. Vallée, asking for a position as foreman.

Laid on the table.

23.—Protest from The Warren Bros. Company, against the awarding to the Barber Asphalt Paving Company of the contract for the laying of bituminous macadam pavement.

Laid on the table.

24.—From the Amherst Park Land Co., offering to cede to the City the streets of its property, lot cadastral No. 488 and informing Council that the said streets had been accepted by the municipality of Sault-au-Récollet before the annexation of said municipality to the City of Montreal.

Laid on the table.

25.—From certain proprietors asking permission to maintain awnings in front of their properties.

Resolved: That a report be made to Council recommending that the permission sought for be granted to the following proprietors:

John S. Prince, 25 Ste. Catherine street West.

Geo. Meunier, 62 Duluth Avenue.

J. B. Lapointe, 74 Lagauchetière street West.

Montreal Street Railway Co., Corner Ste. Catherine and Harbour streets.

Jos. Desjardins, 724 Lagauchetière street East.

E. Meunier, 1 Nelleda street.

A. Gauthier, 661 De Montigny street East.

Julien Niding, 258 Rachel street.

A. O. Galarneau, 766 Charlevoix street.

The Ouimétoscope, 624 Ste. Catherine street East.

E. Desbarats, 41 and 43 Union Avenue.

La Cie des Théâtres de Montréal, 81 Ste. Catherine street East.

Société d'Administration Générale, 178 St. Dominique street.

George Clarke, 617 Wellington street.

H. Loïselle, 212 Montcalm street.

R. O. O. Rivard, 598 Ste. Catherine street East.

Oxford Hotel Company, 34 University street.

And, furthermore, that a lease be prepared accordingly, in each case.

26.—Protest from McCull Bros & Co., anent the bad state of King street.

Referred to the City surveyor.

27.—From the Abbot Gamble Company, of New York, anent the laying of an underground electric conduit.

Referred to the special Committee on Underground Conduits.

28.—From the Board of Trade of Montreal suggesting that the City should make an agreement with the Montreal Street Ry. Co., for the sprinkling of streets, the removing of snow and also for the carrying of stone and other materials necessary for street improvements.

Laid on the table.

29.—From Mr. Jos. Merrill asking for a position as draughtsman and engineer.

Laid on the table.

30.—From the "Union Nationale des Employés civiques," asking that, if the removing of snow is made by the Montreal Street Ry Co., (as per the agreement to be entered into), there should be inserted a clause enacting that the Company must pay the wages as fixed by the City Council of Montreal.

Referred to the sub-committee appointed to that effect.

31.—From the "Fédération Canadienne des Employés Civiques," asking that pay day be on Thursday instead of Friday.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville avec autorisation de régler la question.

32.—De la Commission des Syndics des Chemins à Barrières, relativement aux plaintes qui ont été portées contre le percepteur du bureau de perception, situé à l'angle des chemins de la Côte St-Laurent et du Sault-au-Récollet.

Déposée sur le bureau.

33.—De M. W. Robb, trésorier de la Ville, au sujet des saisies de salaires de certains officiers du service de la Voirie.

Résolu: Que la question soit référée à une sous-commission composée de MM. les échevins Larivière, N. Lapointe et O'Connell.

34.—Des électeurs du quartier Est, demandant que l'enlèvement de la neige dans ledit quartier soit faite par les contribuables de ce quartier.

Renvoyée à la sous-commission instituée à cet effet.

35.—Protêt de Dame Delphine Jasmin, veuve de Stanislas Blegniers dit Jarry, pour dommages causés à sa propriété par la construction d'un égout dans la rue St-Hubert.

Renvoyé à l'inspecteur de la Ville.

36.—De la Commission des Finances, au sujet de la demande de M. D. Lepage pour une position comme ingénieur.

Renvoyée à la Commission de l'Aqueduc.

37.—*Résolu*: Que l'inspecteur de la Ville soit autorisé à demander des soumissions pour la construction d'égouts dans les rues suivantes:

Cinquième Ave., à partir de la rue Dandurand jusqu'à la rue Verchères.

Avenue Oxenden, à partir de l'avenue des Pins jusqu'à la rue Prince Arthur.

38.—Sur proposition de M. l'échevin Duquette, il est

Résolu: De présenter de nouveau au Conseil le rapport de la Commission de la Voirie, adopté le 16 mars 1908, recommandant d'adjuger à MM. Mandeville & Fils la fourniture de la bordure de pierre.

39.—Du Département en Loi *re* droits de la Ville au sujet de la barrière d'Outremont et de celle d'Youville.

Déposée sur le bureau.

40.—*Résolu*: Que l'inspecteur de la Ville soit prié de soumettre un estimé du parachèvement de l'égout auxiliaire du quartier St-Denis.

41.—*Résolu*: Que l'inspecteur de la Ville soit prié de faire rapport sur l'ouvrage exécuté par les entrepreneurs de la partie de l'égout auxiliaire du quartier St-Denis en voie de construction.

42.—A la demande de M. l'échevin J.-B.-A. Martin, il est

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit prié de donner instruction à la "Montreal Street Ry Co." de terminer le raccordement de ses voies sur le côté Sud, et à renouveler et élever ses voies sur le côté Nord de la rue Saint-Jacques, afin de pouvoir procéder aux travaux du pavage de ladite partie de la rue Saint-Jacques, aussitôt que le temps le permettra.

43.—Sur proposition de M. l'échevin Ward, il est

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit prié de faire rapport, pour la prochaine assemblée, sur les voies et moyens à prendre afin de procéder à l'enlèvement du fumier accumulé sur les rues durant l'hiver aussi tôt que possible, et aussi à l'enlèvement des déchets des rues, et d'indiquer le nombre de journaliers et de charretiers qu'il faudrait engager pour que ce travail puisse être fait avant le 1er mai prochain.

44.—Soumis et lu un extrait du Conseil, au sujet de la lettre de l'Association des Tailleurs-couturiers demandant que la Ville exige que l'étiquette de l'Union soit mise sur tous les uniformes confectionnés pour les divers services municipaux.

Déposé sur le bureau.

45.—Soumis et lu un extrait du Conseil, au sujet de la demande du Conseil des Métiers et du Travail pour que les contrats contiennent une clause fixant les gages.

Déposé sur le bureau.

RAPPORTS

46.—De l'inspecteur de la Ville, déclarant que la requête des propriétaires de la rue Drolet, demandant l'expropriation de cette partie de la rue Drolet, à partir de la rue

Referred to the City surveyor with authority to settle the question.

32.—From the Turnpike Trust, anent complaints brought against the collector of the office situated corner of Côte St. Laurent and of the Sault-au-Récollet.

Laid on the table.

33.—From Mr. W. Robb, City treasurer, anent attachments of certain officers' salaries of the Road department.

Resolved: That the matter be referred to a sub-committee composed of Ald. Larivière, N. Lapointe and O'Connell.

34.—From electors of the East ward, asking that the removal of snow in said ward be made by ratepayers of said ward.

Referred to the sub-committee appointed to that effect.

35.—Protest from Mrs. Delphine Jasmin, widow of Stanislas Blegniers dit Jarry, for damages caused to her property, by the construction of a sewer in St. Hubert street.

Referred to the City surveyor.

36.—From the Finance Committee, anent the application made by Mr. D. Lepage for a position as engineer.

Referred to the Water Committee.

37.—*Resolved*: That the City surveyor be authorized to call for tenders for the construction of sewers in the following streets:

Fifth avenue, from Dandurand to Verchères street.

Oxenden avenue, from Pine Avenue to Prince Arthur street.

38.—On motion of Ald. Duquette, it was

Resolved: That the report of the Road Committee adopted the 16th of March 1908, recommending that the supply of curbstone be awarded to Messrs. Mandeville & Fils, be once more made to Council.

39.—From the Law Department *re* rights of the City concerning the Outremont and Youville gates.

Laid on the table.

40.—*Resolved*: That the City surveyor be asked to submit an estimate of cost for the completion of the St. Denis ward relieving sewer.

41.—*Resolved*: That the City surveyor be asked to report on the work made by the contractors of that part of St. Denis ward, relieving sewer, which is now being constructed.

42.—At the request of Ald. J.-B.-A. Martin, it was

Resolved: That the City surveyor be asked to notify the Montreal Street Ry Co., to complete the junction of their tracks on the South side, and to renew and raise their tracks on the North side of St. James street, so as to be in a position to proceed with the paving of said part of St. James street as soon as the weather will permit.

43.—On motion of Ald. Ward, it was

Resolved: That the City surveyor be asked to report for the next meeting as to the ways and means to be taken for the removing of manure accumulated in the streets during winter, within the shortest possible delay; also to the removing of garbage from the streets, and the hiring a sufficient number of laborers and carters so as to complete said work before the 1st of May next.

44.—Submitted and read an extract from Council anent the letter of the Journeymen Tailors' Association, asking that the City require the Union label be placed on all uniforms supplied to the various civic departments.

Laid on the table.

45.—Submitted and read an extract from Council anent the petition of the Trades and Labor Council, asking that contracts should contain a clause fixing the rate of wages.

Laid on the table.

REPORTS.

46.—From the City surveyor stating, that the petition of proprietors in Drolet street, asking for the expropriation of that portion of Drolet street, from Carrières St. to

des Carrières jusqu'à l'avenue Laurier, ne constitue pas la majorité en nombre et en valeur des propriétaires de ladite partie de la rue Drolet.

Déposé aux archives.

47.—De l'inspecteur de la Ville, au sujet de la radiation des lignes homologuées de la rue Chaussé, au Nord de la rue Ontario.

Déposé sur le bureau.

48.—De l'inspecteur de la Ville, au sujet de la lettre de la Commission des Syndics des Chemins à Barrières concernant la réclamation de M. Israël Charbonneau; et de l'état de la chaussée du chemin Papineau, au Nord de l'avenue Mont-Royal.

Résolu: Que ledit rapport soit référé à la Commission des Finances.

49.—De l'inspecteur de la Ville, au sujet de la lettre de M. C.-N. Fortin, demandant à être crédité pour 16 pieds, qui ne lui appartiennent pas, de la confection d'un trottoir permanent en face de sa propriété, Nos 1331 à 1337, boulevard St-Laurent.

Déposé aux archives.

50.—Soumis et lu le rapport de la Commission de la Voirie, renvoyé de nouveau à cette Commission par le Conseil, recommandant que M. S. Howard soit nommé pour conférer pendant deux semaines avec les représentants de la Compagnie du Grand-Tronc pour la préparation des plans et devis relatifs à l'abolition des passages à niveau.

Résolu: De présenter au Conseil un rapport souscrivant à la demande de la Commission spéciale *re* Passages à niveau, et offrant, pour une période d'un mois, les services de M. S. Howard, sous-inspecteur de la Ville, à ladite Commission spéciale pour les fins ci-haut mentionnées.

51.—Sur proposition de M. l'échevin Lapointe, il est

Résolu: Que la Commission de l'Hôtel de Ville soit priée de fournir un pupitre au secrétaire de la Commission, et de poser des ventilateurs dans la chambre de la Commission.

Ajournement.

RAOUL BOLTE,
Secrétaire.

COMMISSION SPECIALE DE LEGISLATION

Compte rendu de l'assemblée du 3 avril

Sont présents: MM. les échevins Lavallée, président, L.-A. Lapointe, Larivière, Clearihue, Dagenais, Sadler, Lévy, J.-B.-A. Martin, O'Connell et Mount. M. L.-J. Ethier, avocat en chef de la Cité, est aussi présent.

1.—M. l'échevin L.-A. Lapointe demande à l'avocat en chef de la Cité si, conformément à la résolution adoptée à la dernière séance, il s'est entendu avec les promoteurs des bills au sujet de la rue St-Antoine et au sujet de la taxe des presbytères, pour insérer les clauses de ces bills adoptées par le Conseil, de manière à ce que la Ville n'ait rien à payer en rapport avec ces projets de loi.

L'avocat en chef répond qu'il a déclaré aux promoteurs des bills en question que la Ville avait accepté le principe de leurs bills, et qu'elle était prête à les insérer dans son projet d'amendement, mais qu'elle ne voulait encourir aucune dépense de ce chef.

2.—M. le président explique alors qu'il a convoqué cette séance à la demande du président de la Commission de la Voirie et de Son Honneur le Maire.

M. l'échevin Larivière, président de la Commission de la Voirie, demande alors que l'on obtienne de la Législature l'autorisation de prendre une somme n'excédant pas \$250,000 sur le montant que la Cité peut emprunter en 1908, afin de réparer et améliorer les rues.

Résolu: De faire rapport au Conseil dans ce sens.

3.—Soumise une lettre du Conseil exécutif du "Montreal Board of Trade," en date du 2 mars 1908, disant qu'il serait à propos que le Conseil municipal fasse amender la charte de la Cité de manière à donner le droit à la Cité de contribuer aux frais d'organisation d'une exposition internationale.

M. Isaïe Préfontaine, au nom de la Chambre de Commerce dont il est le président, exprime des vues sembla-

Laurier avenue, does not constitute the majority in number and in value of proprietors in the said portion of Drolet street.

Filed of record.

47.—From the City surveyor anent the erasure of homologated lines of Chaussé street, North of Ontario St.

Laid on the table.

48.—From the City surveyor anent the letter from the Montreal Turnpike Trust concerning Mr. Israël Charbonneau's claim; also anent the state of the Papineau roadway, North of Mount-Royal avenue.

Resolved: That said report be referred to the Finance Committee.

49.—From the City surveyor anent Mr. C. N. Fortin's letter asking that he be credited for 16 feet which do not belong to him, in the construction of a permanent sidewalk, in front of his property, Nos. 1331 to 1337, St. Lawrence boulevard.

Filed of record.

50.—Submitted and read the report of the Road Committee referred once more to this Committee by Council, recommending that Mr. S. Howard be appointed to confer during two weeks time, with the representatives of the Grand Trunk in order to prepare plans and specifications for the abolishing of level crossings.

Resolved: That a report be made to Council concurring in the demand of the special Committee on Level Crossings, and offering for the period of one month, the services of Mr. S. Howard, asst. City surveyor, to the said special Committee, for the above mentioned purposes.

51.—On motion of Ald. Lapointe, it was

Resolved: That the City Hall Committee be asked to furnish a desk to the secretary of this Committee, and to put up ventilators in the Committee room.

Ajourned.

RAOUL BOLTE,
Secretary.

SPECIAL LEGISLATION COMMITTEE.

Report of meeting held the 3rd of April.

Present: Ald. Lavallée, chairman, L.-A. Lapointe, Larivière, Clearihue, Dagenais, Sadler, Lévy, J.-B.-A. Martin, O'Connell and Mount. Mr. L. J. Ethier, chief City attorney was also present.

1.—Ald. L. A. Lapointe asked the City attorney whether, according to the resolution adopted at the last meeting, he had made an agreement with the promoters of the bills concerning St. Antoine street, and anent the tax on parsonages, so that these private bills could be inserted among the clauses of the bill accepted by Council; by which arrangement the City would not be called upon to pay anything in connection with said private bills.

The chief City attorney stated he had told the promoters of the private bills in question that the City had accepted the principle of their bills, and that he was ready to incorporate same in his amendments; but that the City would not incur any expenses in this connection.

2.—The chairman then explained why he had convened the present meeting at the request of the chairman of the Road Committee, and of His Worship the Mayor.

Ald. Larivière, chairman of the Road Committee, then asked that authority be obtained from the Legislature to take a sum not exceeding \$250,000 from the amount the City is authorized to borrow in 1908, for repairs and improvements to streets.

Resolved: That a report be made to Council accordingly.

3.—Submitted a letter from the executive council of the Montreal Board of Trade, dated the 2nd of March 1908, stating it would be wise if the Municipal Council would have the City charter amended so as to empower the City to contribute in the cost of organizing an international exposition.

bles et expose les avantages que la Ville en général retirerait d'une exposition internationale.

M. l'échevin L.-A. Lapointe propose alors, et il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant que l'article 300, ss. 109, du statut 62 Victoria, chap. 58, tel qu'amendé par le statut 3 Edouard VII, chap. 62, soit de nouveau amendé par l'addition du mot "internationales" dans la dernière ligne d'icelui. (M. l'échevin Clearihue dissident).

4.—Le trésorier et le contrôleur de la Cité font rapport:

Que la 3ème section de l'article 15 du statut 7 Edouard VII (351-b), qui autorise un emprunt de \$2,000,000 pour former un "fonds de roulement," se lit comme suit: "Le "ou les emprunts prévus par cet article doivent être faits "au moyen d'obligations signées par le Maire et le trésorier de la Cité, et porteront un certificat du contrôleur de la Cité, indiquant l'objet pour lequel elles sont émises."

Et l'article 60 du même statut se lit comme suit: "Lorsque la Cité est autorisée à faire un emprunt, elle peut émettre des bons, débetures ou rentes inscrites pour tel montant et en disposer au meilleur prix qu'elle peut obtenir."

Comme il existe un doute quant à la question de savoir si cette clause peut être appliquée à l'emprunt pour le "fonds de roulement", il faudrait faire insérer les mots "au porteur ou nominatives" après le mot "obligations", dans la troisième section de l'article 15, ou faire ajouter à l'article 60 un paragraphe portant que cet article est applicable à l'article 15.

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant de faire amender la charte tel que suggéré ci-dessus.

5.—Les estimateurs de la Cité suggèrent d'obtenir de la Législature les amendements suivants:

Amender l'article 7 de la loi 62 Victoria, chapitre 58, tel qu'amendé par les lois 3 Edouard VII, chapitre 62, section 2, et 7 Edouard VII, chapitre 63, section 3, en ajoutant à la fin du paragraphe (1) l'aliéna suivant:

"Le quartier Est comprend également l'île Ste-Hélène, l'île Ronde et l'île Verte."

Insérer l'article suivant dans la loi 62 Victoria, chapitre 58, après l'article 376:

"376a. Les estimateurs doivent, en dressant le rôle de perception des taxes, y insérer les noms, prénoms, occupation et résidence de toute personne dans la Cité payant le prix ou la taxe de l'eau à une société ou à une corporation autre que la Cité; et toute telle personne doit, si elle possède les autres qualités requises pour constituer le cens électoral, être inscrite comme électeur sur la liste des électeurs de ladite Cité."

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant que la charte de la Cité soit amendée de la manière suggérée par les estimateurs de la Cité.

Il est aussi

Résolu: De recommander que le greffier de la Cité et l'avocat en chef de la Cité reçoivent instruction de rédiger les amendements ci-dessus à la charte de la Cité et d'adopter toutes les mesures nécessaires pour soumettre ces amendements à la session actuelle de la Législature, si possible.

Ajournement.

JULES CREPEAU,

Secrétaire.

COMMISSION D'HYGIENE ET DE STATISTIQUES

Compte rendu de l'assemblée du 3 avril

Sont présents: MM. les échevins Dagenais, président, Mount, Marin, Gallery, O'Connell, Lévesque et David.

1.—Le docteur J.-E. Laberge déclare qu'il n'a pas eu, dernièrement, de plaintes de la part de la garde-malade Murray au sujet de la réception qui lui est faite dans les écoles.

2.—L'ingénieur sanitaire, au sujet de la requête de certains citoyens de Sainte-Philomène de Rosemont, rapporte verbalement qu'il n'y a là ni tuyaux de service ni égouts.

Résolu: De prier ledit officier de faire un rapport écrit à ce sujet.

Mr. Isaïe Préfontaine, chairman of the "Chambre de Commerce", endorsed this opinion and explained the advantages which the City in general, would derive from an international exhibition.

Ald. L. A. Lapointe then moved, and it was

Resolved: That a report be made to Council recommending that article 300 ss. 109 of 62 Victoria, chap. 58, as amended by 3 Edward VII, chap. 62, be further amended by adding the word "international" in the last line thereof. (Ald. Clearihue dissenting).

4.—The City treasurer and the City comptroller reported:

That the 3rd section of the 15th article of the 7th Edward VII (351-b) authorizing a loan of \$2,000,000 for a "working capital" reads as follows: "The loan or loans "provided for by this article shall be effected by means of debentures signed by the Mayor and City treasurer, and "shall bear a certificate from the City comptroller, stating "the purpose for which they are issued."

And the 60th article of the same Act read as follows: "Whenever the City is authorized to borrow any sum of "money, it may issue its bonds, debentures or inscribed "stock for such amount and may dispose of the same at "the best price obtainable."

A question having arisen as to whether this clause can be made applicable to the "working capital" loan, it becomes necessary either to have the word "stock" added to the 3rd section of it, or an addition to the 60th article, to the effect that it is applicable to article 15.

Resolved: That a report be made to Council recommending that the Charter be amended as above suggested.

5.—The City assessors suggested that the following amendments be obtained from the Legislature:—

Amend Art. 7 of the Act 62 Vict., chap. 58, as amended by the Acts 3 Edward VII, chap. 62, section 2, and 7 Edward VII, chap. 63, sec. 3, by adding at the end of paragraph (1) the following paragraph:

"The East Ward also comprises St. Helen's Island, l'île Ronde and l'île Verte."

Insert the following article in the Act. 62 Vict., chap. 58, after Art. 376:

"376a. The assessors, in making the tax roll, shall insert therein the name, forename, occupation and residence of every person, in the City, paying the water "rate to a firm or corporation other than the City; and "every such person shall, if qualified in other respects, "be entered as elector on the voters list of the said City."

Resolved: That a report be made to Council recommending that the City charter be amended in the manner suggested by the City assessors.

It was also

Resolved: To recommend that the City clerk and the chief City attorney be instructed to prepare the above amendments to the City charter, and to adopt all necessary measures in order to submit, if possible, said amendments, at the present session of the Legislature.

Adjourned.

JULES CREPEAU,

Secretary.

HYGIENE AND STATISTICS COMMITTEE

Report of meeting held the 3rd of April.

Present: Ald. Dagenais, chairman, Mount, Marin, Gallery, O'Connell, Lévesque and David.

1.—Dr. J. E. Laberge stated that he had no complaints from nurse Murray recently as to her reception in the schools.

2.—The Sanitary Engineer, in connection with the petition from certain citizens of the locality, reported verbally that, at Ste. Philomène de Rosemont, there were no water service pipes and no sewers.

Resolved: That the said officer make a report in writing on the subject.

3.—*Résolu*: De présenter au Conseil un rapport recommandant d'accorder la requête de la "S. Carsley Co." à l'effet de construire une écurie sur la rue Victoria, subdivision No 1305 du cadastre, Nos. 21b, 23 et 25, quartier St-Georges: le rapport de l'ingénieur sanitaire étant en faveur de cette requête.

4.—*Résolu*: Que la réquisition pour fournitures à la maison de refuge soit approuvée et que le montant de \$87.93 lui soit accordé.

5.—*Résolu*: D'adjuger à M. Alex. Langlois la confection de 32 pantalons additionnels pour la police sanitaire, à raison de \$4.40 le pantalon.

6.—Sur proposition de M. l'échevin O'Connell, il est

Résolu: De référer aux avocats de la Ville la lettre de M. O. H. Lesage, entrepreneur de l'enlèvement des animaux morts, au sujet de la disposition des carcasses confisquées aux abattoirs, avec prière de donner leur opinion à ce sujet.

7.—*Résolu*: D'autoriser l'ingénieur sanitaire à dépenser \$165 à l'effet d'installer un outillage pour l'essai de la plomberie, dans le musée sanitaire, à l'Hôtel de Ville; et que, de plus, ledit officier soit autorisé à se présenter devant la Commission de l'Hôtel de Ville et à demander la permission de pratiquer les ouvertures nécessaires dans les murs et d'exécuter tous autres travaux nécessaires à ladite installation.

8.—Soumise une lettre de M. H. J. Silver, surintendant les écoles protestantes, au sujet des erreurs commises dans le rapport publié le 14 mars 1908, concernant l'inspection médicale des écoles.

Résolu: D'informer ledit surintendant que cette Commission a pris sa lettre en considération et que les journaux ont été priés de corriger les erreurs dont il se plaint.

9.—*Résolu*: De se conformer aux désirs du Conseil au sujet des gages raisonnables, et à l'égard de l'étiquette de l'Union lorsque des contrats sont donnés par cette Commission.

10.—*Résolu*: D'accorder \$100 au docteur J. E. Laberge pour dépenses de voyage à Atlantic City où il doit assister à une convention de la "American School Hygiene Association" les 17 et 18 du courant.

11.—*Résolu*: Vu le rapport du docteur H. W. Coyle, au sujet de l'orphelinat St-Arsène, à Villeray, que l'ingénieur sanitaire soit prié de visiter cet édifice et préparer un rapport sur son état.

12.—*Résolu*: D'acquiescer autant que possible à la demande du Consul Général américain au sujet des rapports sanitaires consulaires.

13.—*Résolu*: Que soit reçue l'opinion des avocats de la Ville au sujet de la saisie et de la confiscation des animaux vivants dont les carcasses sont destinées à l'alimentation publique, et le droit de forcer les autorités des abattoirs à abattre les animaux qui sont impropres à la consommation.

14.—De prier le Médecin Officier de Santé et le docteur J. J. McCarrey de se consulter avec les avocats de la Ville à l'effet de préparer une clause exigeant l'estampage de la viande et que cette clause soit insérée dans le nouveau règlement concernant l'Hygiène qu'on est à préparer.

15.—Soumise une requête du docteur Alex. D. Blackader qui demande de placer des tubes de culture pour la diphtérie dans toutes les pharmacies de la Ville, à l'usage des membres de la profession médicale.

Résolu: Que cette Commission ne croit pas qu'il soit à propos de faire droit à cette demande.

16.—*Résolu*: De renvoyer à la Commission de l'Hôtel de Ville, avec recommandation d'y souscrire, la requête de M. L. Delongchamp qui demande une armoire à tiroirs pour le classement des rapports qu'il reçoit des autres villes.

17.—*Résolu*: De fixer à \$60 par mois, pour dix mois, les salaires des infirmières préposées au service de l'inspection médicale des écoles à partir du 1er janvier dernier, et de ne pas leur allouer de billets de tramways.

18.—*Résolu*: De présenter, en temps opportun, une demande pour un crédit imputable sur le fonds d'emprunt, à l'effet de construire des bains publics, un pour Saint-Henri et un pour Sainte-Cunégonde.

Adjournement.

I. J. FLYNN,
Secrétaire.

3.—*Resolved*: That a report be made to Council recommending that the petition from "The S. Carsley Co." for permission to build a stable in Victoria street, Cadastral No. 1305, sub-division Nos. 21b, 23 and 25 (St. Georges ward), be granted, in view of the favorable report of the Sanitary Engineer.

4.—*Resolved*: That the requisition for supplies for the House of Refuge be approved, and that the amount asked for (\$87.93) be granted.

5.—*Resolved*: That the contract for 32 additional pairs of trousers, for the Sanitary Police, be awarded to Mr. Alex. Langlois, at the price of \$4.40 per pair.

6.—On motion of Ald. O'Connell, it was

Resolved: That the letter of Mr. O. H. Lesage, contractor, for the removal of dead animals, in reference to the disposal of confiscated carcasses at the abattoirs, be referred to the City Attorneys for their opinion.

7.—*Resolved*: That the Sanitary Engineer be authorized to expend the sum of \$165 for the installation of a plumbing testing plant in the sanitary museum, City Hall; and that the said officer be further authorized to appear before the City Hall Committee and obtain permission to make the required openings in the walls, and do such other work as may be necessary for the said installation.

8.—Submitted letter from Mr. H. J. Silver, superintendent Protestant Schools, re errors in the report concerning the medical inspection of schools published March 14th, 1908.

Resolved: That the said superintendent be informed that this Committee has duly considered his letter, and that the newspapers have been requested to correct the errors complained of.

9.—*Resolved*: That the wishes of the Council respecting fair wages, and the use of the Union label in connection with contracts, given out by this Committee, be conformed to.

10.—*Resolved*: That Dr. J. E. Laberge, be granted the sum of \$100 for the expenses of his trip to Atlantic City to attend the meeting of the "The American School Hygiene Association" to be held on the 17th and 18th inst.

11.—*Resolved*: That, in view of the report of Dr. H. W. Coyle, re the St. Arsène Orphanage at Villeray, the Sanitary Engineer be instructed to visit the building and report upon its condition.

12.—*Resolved*: That the request of the American Consul-General re consular sanitary reports be complied with as far as possible.

13.—*Resolved*: That the opinion of the City Attorneys re seizure and confiscation of live animals, whose carcasses are intended for human food, and the right of compelling the abattoir authorities to slaughter animals considered unfit for human food, be received.

14.—*Resolved*: That the Medical Health Officer and Dr. J. J. McCarrey be instructed to take counsel with the City Attorneys and to prepare a clause, requiring the stamping of meat to be inserted in the new health by-law, now in course of preparation.

15.—Submitted request from Dr. Alex. D. Blackader, re the placing of culture tubes for diphtheria in the drug stores throughout the City for the use of the members of the medical profession.

Resolved: That this Committee does not consider it advisable to accede to the said request.

16.—*Resolved*: That the request of Mr. L. Delongchamp for a set of drawers, for the filing away of reports received from other cities, be referred to the City Hall Committee with a recommendation to comply with the same.

17.—*Resolved*: That the salary of the nurses, employed in connection with the medical inspection of schools, be fixed at \$60 per month for ten months, beginning the 1st January last, and that no allowance be made them for car-fare.

18.—*Resolved*: That an application be made at the proper time for an appropriation from the Loan Fund for building a public bath for St. Henri and Ste. Cunégonde wards.

Adjourned.

I. J. FLYNN,
Secretary.

COMMISSION DES FINANCES

Compte rendu de l'assemblée du 3 avril

Sont présents: MM. les échevins L.-A. Lapointe, président, Lavallée, Sadler, Robinson, Guay, J.-B.-A. Martin et Fraser.

1.—MM. les échevins Robinson et J.-B.-A. Martin, nommés le 12 mars dernier pour étudier un rapport de la Commission de la Voirie recommandant qu'une somme de \$1,500 soit prise à même le fonds de réserve spécial d'assurance à l'effet de réparer les dommages causés par le feu aux remises, outils et voitures de la cour de la rue McCord, rapportent qu'ils ont étudié la question. Ils ont reçu une offre de M. W. Smith, le propriétaire de la cour, qui est prêt à accepter \$400 au lieu d'obliger la Ville de remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant l'incendie, ce montant de \$400 devant couvrir toute responsabilité, et M. Smith s'engageant à donner une quittance complète à la Ville.

Résolu: De souscrire audit rapport et que le montant de \$400 soit mis à la disposition de la Commission de la Voirie pour les fins susdites.

2.—Les recommandations de la sous-commission des Réclamations, en date du 2 avril courant, sont agréées et il est

Résolu: En conséquence.

3.—Soumises et lues des communications du trésorier de la Ville, du contrôleur de la Ville, de l'assistant-greffier de la Ville et du président du Bureau des Estimateurs, conformément à une résolution de la Commission, adoptée le 24 mars dernier, au sujet de l'introduction des livres de présence, et soumettant une liste d'employés qui résident en dehors des limites de la Ville.

Résolu: De renvoyer ces communications à la sous-commission du Service municipal.

4.—Soumise et lue une lettre de M. J.-H. Ferns, président du Bureau des Estimateurs, informant la Commission que M. C.-N. Robillard, commis de son département, s'est absenté sans permission du 26 au 31 mars dernier.

Renvoyée à la sous-commission du Service municipal.

5.—Soumises et lues des demandes de positions dans le service municipal, de la part de MM. Alphonse Bastien, Geo. Papillon, Joseph Goyer, E. Pelletier et Robert Browning.

Déposées sur le bureau.

6.—La sous-commission du Service municipal rapporte que, suivant les instructions de la Commission, elle a donné instruction au contrôleur de la Ville et au président du Bureau des Estimateurs d'examiner les commis qui sollicitaient une promotion au Bureau des Estimateurs, et que MM. J.-A. Landry, Jos. Marleau, J.-T. St-Jorre et P. Olivier ont subi un examen suffisant.

Résolu: Que les vacances créées dans le service des estimateurs soient remplies comme suit: M. J.-A. Landry devant remplacer M. Geo. Beausoleil; M. Jos. Marleau devant remplacer M. J.-H. Prénoveau; M. J.-T. St-Jorre devant remplacer M. L.-N. Sénécal, et M. P. Olivier devant remplacer M. Jos. Marleau comme assistant-régistrare, tous cesdits employés devant s'acquitter des devoirs de leurs nouvelles charges au même salaire que celui qui leur est actuellement payé.

7.—M. J.-P. Dixon se présente devant la Commission au sujet de l'expropriation de la rue Saint-Antoine; il demande que, les commissaires ayant augmenté de \$13,683.22 le montant accordé à la "Toronto Type Foundry Company", les propriétaires intéressés ne soient imposés que selon la première allocation des Commissaires, savoir: \$102,531.98.

M. L.-J. Ethier, avocat en chef de la Ville, donne certaines explications à la Commission, et il est

Résolu: De déposer aux archives la requête de M. J.-P. Dixon.

8.—L'avocat en chef de la Ville demande à la Commission de nommer un expert pour évaluer les dommages causés à la propriété de M. J.-O. Déziel, ledit expert devant agir conjointement avec les experts de la Ville.

Sur proposition de M. Péchevin Guay, il est

FINANCE COMMITTEE

Report of meeting held the 3rd of April.

Present:—Ald. L. A. Lapointe, chairman, Lavallée, Sadler, Robinson, Guay, J. B. A. Martin and Fraser.

1.—Aldermen Robinson and J. B. A. Martin, who were appointed on the 12th of March last to look into a report of the Road Committee recommending a sum of \$1,500 be taken out of the Special Insurance Reserve Fund to repair the damage by fire to the sheds, tools and vehicles of the McCord street yard, reported that they had looked into the question referred to them and they had received an offer from Mr. W. Smith, the proprietor of the yard, offering to accept payment of \$400 instead of the City doing the work of putting the same in the same condition as it was before the fire; this amount of \$400 to cover all liability; the said Mr. Smith to give a full discharge to the City.

Resolved: That said report be agreed to and that the sum of \$400 be placed at the disposal of the Road Committee for the purpose aforesaid.

2.—The recommendations of the sub-committee on Claims, dated 2nd April inst., were agreed to and it was

Resolved: To report to Council accordingly.

3.—Submitted and read communications from the City Treasurer, the City Comptroller, the Assistant City Clerk and the Chairman of the Board of Assessors in compliance with a resolution of the Committee adopted on the 24th March last concerning the introduction of attendance books, and submitting a list of employees residing outside of the City limits.

Resolved: That the said communications be referred to the sub-committee re efficiency of the civic service.

4.—Submitted and read a communication from Mr. J. H. Ferns, chairman of the Board of Assessors, informing the Committee that Mr. C. N. Robillard, clerk in his department, had been absent without leave from the 26th to the 31st of March last.

Referred to the Sub-Committee re Efficiency of the civic service.

5.—Submitted and read applications for positions in the civic service from Messrs. Alphonse Bastien, Geo. Papillon, Joseph Goyer, E. Pelletier and Robert Browning.

Laid on the table.

6.—The Sub-Committee re Efficiency of the civic service reported that, in compliance with the instructions of the Committee, they had instructed the Comptroller and Chairman of the Board of Assessors to examine the clerks who had asked to be transferred to the Assessors' office, with the result that Messrs. J. A. Landry, Jos. Marleau, J. T. St-Jorre and P. Olivier had passed the most satisfactory examinations.

Resolved: That the vacancies in the Assessors' department be filled as follows:

Mr. J. A. Landry to replace Mr. Geo. Beausoleil; Mr. Jos. Marleau to replace Mr. J. H. Prénoveau; Mr. J. T. St-Jorre to replace Mr. L. N. Sénécal, and Mr. P. Olivier to replace Mr. Joseph Marleau as assistant-Registrar, all the said employees to fill the duties of their new offices at the same salary as presently paid to them.

7.—Mr. J. P. Dixon appeared before the Committee in connection with the expropriation of St. Antoine street and asked, owing to the fact that the Commissioners had increased the amount allowed to the Toronto Type Foundry Company by \$13,683.22, that the interested proprietors be only charged for the first award of the Commissioners, viz: \$102,531.98.

Mr. L. J. Ethier, Chief City Attorney, gave certain explanations to the Committee, after which it was

Resolved: To file of record the request of Mr. Dixon.

8.—The Chief City Attorney requested that the Committee appoint an expert to value the damage done to the property of Mr. J. O. Déziel, jointly with the experts of the City.

On motion of Ald. Guay, it was

Résolu: De nommer M. Domina Gagné expert dans ladite cause, avec honoraires de \$10 pour son travail.

9.—Le trésorier de la ville soumet l'état de la caisse pour la semaine finissant le 2 avril courant:

Découvert le 26 mars 1908.	\$383,390
Déboursés.	85,226
	\$468,616
Recettes	32,815
	\$435,801

10.—La Commission reçoit une délégation, composée de sir Alexandre Lacoste, Madame Cox et Madame Moysse, représentant l'Association des Parcs et des Terrains de Jeux, demandant une subvention et l'usage à perpétuité d'un terrain situé entre les rues Roperly et Hibernia, ledit terrain devant servir de terrain de jeux pour les enfants.

Résolu: Que cette Commission recommande que ledit terrain soit réservé à perpétuité à l'Association des Parcs et Terrains de Jeux, comme terrain de jeux pour les enfants; il est cependant entendu que, dans le cas où la Ville aurait besoin dudit terrain, l'Association recevra de la Ville une compensation pour toute dépense qu'elle aura faite pour l'aménagement dudit terrain comme terrain de jeux.

Il est aussi

Résolu: De différer l'étude de la demande de l'Association pour une subvention:

11.—Soumise et lue une lettre de M. L.-N. Sénécal, remerciant la Commission de l'avoir nommé secrétaire du service des Expropriations et des Réclamations.

Déposée aux archives.

12.—Etant lu le rapport de la sous-commission *re* Demandes d'internement dans les écoles industrielles et dans les asiles d'aliénés, en date du 2 avril dernier, ledit rapport est agréé.

13.—*Résolu:* De révoquer les résolutions de cette Commission qui nomment M. O. Lepage secrétaire des diverses sous-commissions.

14.—*Résolu:* Que M. A. Chevalier soit nommé secrétaire de la sous-commission *re* Demandes d'internements dans les écoles industrielles et dans les asiles d'aliénés.

15.—Le Département en Loi soumet une opinion au sujet de la requête de M. A.-F. Dunlop, architecte, qui demande un service d'eau pour la nouvelle école protestante située sur la rue Amherst, quartier Saint-Denis. Le Département en Loi déclare que la Ville a fait ce qu'elle devait faire et qu'elle ne peut intervenir en ce moment.

Déposée aux archives.

16.—Le Département en Loi soumet une opinion au sujet de la requête de M. Georges Crowe qui demande un règlement à l'amiable, dans la cause de la Cité *vs* Peers Davidson.

Le Département en Loi recommande que la loi suive son cours.

Résolu: D'agréer cette recommandation.

17.—Le Département en Loi soumet une opinion relative à la demande de MM. Tooke Bros, Ltd., qui offrent de donner d'autres garanties suffisantes de l'exécution de leur contrat avec la Ville, au lieu des débetures détenues par la Ville.

Le Département en Loi informe la Commission qu'il faudrait à ce sujet adopter un nouveau règlement et passer un nouveau contrat.

Résolu: Que cette Commission regrette de ne pouvoir accéder à la requête de MM. Tooke Bros, Ltd.

18.—Soumis et lu un rapport de la Commission de Police, demandant un crédit de \$400 pour garnitures électriques au poste de patrouille No 4.

Renvoyé à la Commission de Police pour obtenir des détails sur les renseignements demandés par cette Commission le 5 mars dernier, vu qu'on ne s'est pas conformé à la demande de la Commission des Finances à ce sujet.

19.—Soumis et lu un rapport de la Commission des Finances, à l'effet de payer un montant de \$2,888.52 au Fonds de Bienfaisance de la Police, rapport renvoyé de nouveau à la Commission des Finances le 2 mars dernier.

A ce sujet le chef de Police fournit certains renseignements demandés par la Commission le 5 mars dernier, et il est

Résolu: De différer l'étude de ce rapport jusqu'à la pro-

Resolved: That Mr. Domina Gagné be appointed expert in said case, he to be allowed \$10 fees for his work.

9.—The City Treasurer submitted the following statement of cash for week ending April 2nd inst., viz:

Overdraft March 26th 1908	\$383,390
Disbursements	85,226
	\$468,616
Receipts	32,815
	\$435,801

10.—The Committee received a deputation, composed of Sir Alex. Lacoste, Mrs. Cox and Mrs Moysse, representing the Parks and Playgrounds Association, asking for a grant for said Association as well as the use of a piece of ground lying between Roperly and Hibernia streets, in perpetuity, as a children's playground.

Resolved: That the Committee recommend that said piece of land be reserved in perpetuity as a children's playground for the Parks and Playgrounds Association, it being understood that, in the event of the City resuming the use of said land, said Association shall be compensated by the City for any outlay it may make in connection with the equipment of the same as a playground.

It was also

Resolved: That further consideration of the demand of said Association for a grant be deferred.

11.—Submitted and read a communication from L. N. Sénécal, thanking the Committee for having appointed him Secretary of the Expropriation and Claim department.
Filed of record.

12.—The report of the sub-committee on applications for commitment to industrial schools and lunatic asylums, dated 2nd April inst., being read, the same was agreed to.

13.—It was

Resolved: To repeal the resolutions of this Committee appointing Mr. O. Lepage, secretary of the various sub-committees.

14.—*Resolved:* That Mr. A. Chevalier be appointed secretary of the sub-committee on applications for commitment to industrial schools and lunatic asylums.

15.—The Law Department reported in connection with the application of Mr. A. F. Dunlop, architect, for a water service for the new Protestant School on Amherst street, St. Denis ward, to the effect that the City had done all it could possibly do in the premises and could not interfere at the present moment.

Filed of record.

16.—The Law Department reported in connection with the application of Mr. George Crowe for an amicable settlement in the case of the City *vs* Peter Davidson, recommending that the law be allowed to follow its course.

Resolved: That said recommendation be agreed to.

17.—The Law Department reported in connection with the application of Messrs. Tooke Bros. Ltd. to give other satisfactory security for the due fulfilment of their contract with the City, in lieu of the bonds held by the City.

The Law Department informed the Committee that it would be necessary in this connection to adopt a new by-law and to pass a new deed.

Resolved: That the Committee regret not to be able to accede to the request of Messrs. Tooke Bros. Ltd.

18.—Submitted and read a report from the Police Committee for a grant of \$400 for electrical fixtures in Patrol Station No. 4.

Referred back to the Police Committee for a detailed statement of the information asked for this Committee on the 5th March last, inasmuch as the demand of the Finance Committee in this connection has not been complied with.

19.—Submitted and read a report from the Finance Committee to pay an amount of \$2,888.52 to the Police Benevolent Fund, referred back to the Finance Committee on the 2nd March last.

In this connection the Chief of Police submitted certain information requested by this Committee on the 5th March last, and it was

Resolved: That consideration of said report be deferred

chaîne assemblée alors que le chef de Police sera prié de se présenter devant la Commission.

20.—La Commission prend de nouveau en considération le rapport de la Commission de la Voirie, présenté le 21 mai 1907, à l'effet de permettre au Département des Travaux Publics (Ottawa) de construire une passerelle au-dessus de la ruelle Fortification.

Le Gouvernement Fédéral n'ayant encore formulé aucune acceptation des termes arrêtés par la Ville à ce sujet, il est

Résolu: De prier le greffier de la Ville d'obtenir, le plus tôt possible, une réponse définitive des autorités fédérales.

Ajournement.

RENE BAUSET,
Secrétaire.

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de l'assemblée spéciale du 6 avril.

Son Honneur le Maire Louis Payette occupe le fauteuil de la présidence.

Sont présents: MM. les échevins L.-A. Lapointe, Larivière, Proulx, Clearihue, Lévy, M. Martin, Dagenais, Robillard, L'Espérance, Turner, Sadler, Bumbray, Gallery, Stearns, N. Lapointe, Leclair, Giroux, Mercier, O'Connell, Couture, Laviolette, Gadbois, Robinson, Ward, J.-B.-A. Martin, Nault, Séguin, Marin, Duquette, Lévesque, Major, Guay, David, Roy, Mount, Fraser, Carter, Lamoureux.

REQUETES, ETC.

1.—De charretiers, demandant que le transport de la pierre de la carrière d'Outremont ne soit pas confié à la "Montreal Street Ry Co."

2.—De contribuables, demandant qu'une partie de la rue Maisonneuve soit pavée en asphalte.

Renvoyées à la Commission de la Voirie.

3.—Des cochers du square Jacques-Cartier, demandant une certaine compensation.

Renvoyée aux Commissions de la Police et des Marchés.

4.—De M. N. Lacoste, à l'effet d'ouvrir une cour à bois au No 132 de la rue Sanguinet.

Renvoyée à la Commission des Incendies et de l'Éclairage.

5.—De propriétaires du quartier Ouest, demandant un service d'eau à haute pression.

6.—De M. J.-L. Goffett, au sujet des améliorations de l'aqueduc.

Renvoyées à la Commission de l'Aqueduc.

7.—De citoyens, demandant de débarrasser la Ville des chiens errants.

Déposée sur le bureau.

8.—Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin SADLER, il est

Résolu: De prier le greffier de la Ville de répondre comme suit à l'ordre sur Faits et Articles dans une cause portant le No 1947, Cour Supérieure, dans laquelle Michael Enright et al sont demandeurs et la Cité de Montréal défenderesse:

A la 1ère interrogation—Oui.

A la 2ème interrogation—Non.

A la 3ème interrogation—Non, en ce qui concerne les demandeurs et John Henry Enright.

A la 4ème interrogation—Non, en ce qui concerne les demandeurs et John Henry Enright.

A la 5ème interrogation—Non.

A la 6ème interrogation—Non.

A la 7ème interrogation—La défenderesse l'ignore.

A la 8ème interrogation—La défenderesse nie la réclamation.

9.—Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin SADLER, il est

Résolu: Que le greffier de la Ville soit autorisé à donner instruction aux présidents des diverses Commissions permanentes de transmettre au Conseil, pour son assem-

until next meeting, when the Chief of Police will be requested to be present at the Committee.

20.—The Committee again considered the report of the Road Committee, presented to Council on the 21st May 1907, to allow the Public Works Department, Ottawa, to construct an overhead passage across Fortification lane.

Inasmuch as no acceptance from the Dominion Government had yet been received of the terms of the City in connection with said work, it was

Resolved: To request the City Clerk to obtain a definite answer from the Dominion authorities within the shortest possible delay.

Adjourned.

RENE BAUSET,
Secretary.

CITY COUNCIL

Report of special meeting held the 6th of Avril.

His worship the Mayor L. Payette, in the chair.

Present: Ald. L. A. Lapointe, Larivière, Proulx, Clearihue, Lévy, M. Martin, Dagenais, Robillard, L'Espérance, Turner, Sadler, Bumbray, Gallery, Stearns, N. Lapointe, Leclair, Giroux, Mercier, O'Connell, Couture, Laviolette, Gadbois, Robinson, Ward, J. B. A. Martin, Nault, Séguin, Marin, Duquette, Lévesque, Major, Guay, David, Roy, Mount, Fraser, Carter and Lamoureux.

PETITIONS, ETC.

1.—From carters, asking that the hauling of stone from the Outremont Quarry be not entrusted to the Montreal Street Railway Co.

2.—From ratepayers, asking that part of Maisonneuve street be paved with asphalt.

Referred to Road Committee.

3.—From cabmen on Jacques-Cartier square, for certain compensation.

Referred to Police and Market Committees.

4.—From N. Lacoste, to open a wood yard at No. 132 Sanguinet street.

Referred to Fire and Light Committee.

5.—From proprietors West ward, asking for the installation of a high pressure water service.

6.—From J. L. Goffett, in connection with the improvements to the water works.

Referred to Water Committee.

7.—From citizens, asking Council to rid the City of stray dogs.

Laid on the table.

8.—On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. SADLER, it was

Resolved: That the City Clerk be instructed to reply as follows to the order for "Faits et Articles" in a case bearing No. 1947, Superior Court, in which Michael Enright et al. are Plaintiffs and the City of Montreal, Defendant.

To the 1st interrogatory.—Yes.

To the 2nd interrogatory.—No.

To the 3rd interrogatory.—No, as regards the plaintiffs and John Henry Enright.

To the 4th interrogatory.—No, as regards the plaintiffs and John Henry Enright.

To the 5th interrogatory.—No.

To the 6th interrogatory.—No.

To the 7th interrogatory.—The Defendant ignores that.

To the 8th interrogatory.—The Defendant denies the claim.

9.—On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. SADLER, it was

Resolved: That the City Clerk be authorized to instruct the chairmen of the different standing Committees to

blée qui aura lieu le 21 du courant, un état des montants requis par leurs Commissions respectives sur le produit de l'emprunt, conformément à la section 344 de la charte, c'est-à-dire pour travaux permanents seulement.

ACTE

10.—Acte de vente à la Ville par MM. N. Lecavalier et A. Riel.

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin SADLER, il est

Résolu: Que ledit acte soit approuvé et que le Maire et le greffier de la Ville soient autorisés à le signer au nom de la Ville.

AVIS DE MOTION

11.—De M. l'échevin M. Martin, à l'effet de demander une Commission Royale chargée d'informer sur l'administration des divers départements.

RAPPORTS

12.—De la Commission des Finances, à l'effet de régler des réclamations au montant de \$3,896.05.

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin SADLER, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

13.—De la Commission des Finances, au sujet du rapport de la Commission de la Voirie qui demande un crédit de \$1,500 pour payer les dommages causés par l'incendie à la cour de la rue McCord.

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin SADLER, il est

Résolu: Que ledit rapport de la Commission des Finances soit reçu et adopté.

14.—De la Commission de la Voirie, à l'effet d'adjuger un contrat pour égout à M. A. Bray.

15.—De la Commission de la Voirie, à l'effet d'adjuger un contrat pour les numéros de rues à la "Thos. Davidson Mfg. Co."

16.—De la Commission de la Voirie, à l'effet d'adjuger un contrat pour fourniture de fiches en fer à la "Letang Hardware Co." et à la "E. Cavanagh Co."

17.—De la Commission de la Voirie, à l'effet d'adjuger un contrat pour la fourniture de bois de charpente à la "J.-T. Marchand Co."

Sur proposition de M. l'échevin LARIVIERE, appuyé par M. l'échevin N. LAPOINTE, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

18.—De la Commission de la Voirie, à l'effet d'adjuger un contrat pour la fourniture de la pierre de bordure à MM. Mandeville & Fils.

M. l'échevin LARIVIERE, appuyé par M. l'échevin LECLAIRE,

Propose: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

M. l'échevin LEVESQUE, appuyé par M. l'échevin NAULT, propose en

Amendement: Que ledit rapport soit renvoyé de nouveau à la Commission de la Voirie.

Le Conseil se partage sur ledit amendement:

Pour: M. Martin, Gallery, Giroux, Gadbois, Nault, Lévesque, Major—7.

Contre: L.-A. Lapointe, Larivière, Proulx, Clearihue, Dagenais, Robillard, L'Espérance, Turner, Sadler, Bumbray, Stearns, Leclaire, O'Connell, Couture, Laviolette, Robinson, Ward, J.-B.-A. Martin, Séguin, Marin, Duquette, Guay, David, Roy, Mount, Fraser, Carter, Lamoureux—28.

Ledit amendement est ainsi négatif.

Et un débat s'engageant,

M. l'échevin DAGENAIS, appuyé par M. l'échevin PROULX, propose en

Amendement: Que ledit rapport soit renvoyé de nouveau à la Commission de la Voirie avec instruction de demander de nouvelles soumissions.

Le Conseil se partage sur ledit amendement:

Pour: Proulx, M. Martin, Dagenais, L'Espérance, Gallery, Giroux, Couture, Laviolette, Gadbois, Marin, Roy—11.

Contre: L.-A. Lapointe, Larivière, Clearihue, Robillard, Turner, Sadler, Bumbray, Stearns, Leclaire, O'Connell, Robinson, Ward, J.-B.-A. Martin, Nault, Séguin, Duquette, Lévesque, Major, Guay, David, Mount, Fraser, Carter, Lamoureux—24.

Ledit amendement est ainsi négatif.

transmit to the City Council, for its meeting to be held on the 21st inst., the requirements of their respective Committees ex-Loan, in accordance with Sect. 344 of the Charter, that is, for permanent works only.

DEED.

10.—Sale to the City by N. Lecavalier and A. Riel

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. SADLER, it was

Resolved: That said deed be approved of, and that the Mayor and the City Clerk be authorized to sign the same on behalf of the City.

MOTION.

11.—By Ald. M. Martin, for a Royal Commission to investigate the different departments.

REPORTS.

12.—From Finance Committee, to settle claims amounting to \$3,896.05.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. SADLER, it was

Resolved: That said report be received and adopted.

13.—From Finance Committee, amend the report of the Road Committee for an appropriation of \$1,500 to pay damage by fire at McCord street yard.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. SADLER, it was

Resolved: That said report of the Finance Committee be received and adopted.

14.—From Road Committee, to award contract for sewer to Mr. A. Bray.

15.—From Road Committee, to award contract for street numbers to the Thos. Davidson Mfg. Co.

16.—From Road Committee, to award contract for supply of wire spikes to Létang Hardware Co. and E. Cavanagh Co.

17.—From Road Committee, to award contract for supply of lumber to J. T. Marchand Co.

On motion of Ald. LARIVIERE, seconded by Ald. N. LAPOINTE, it was

Resolved: That said reports be received and adopted.

18.—From Road Committee, to award contract for the supply of curbstone to Messrs. Mandeville & Fils.

Moved by Ald. LARIVIERE, seconded by Ald. LECLAIRE,

"That said report be received and adopted."

Moved in amendment by Ald. LEVESQUE, seconded by Ald. NAULT,

"That said report be referred back to the Road Committee."

The Council divided on said amendment:

Yeas: M. Martin, Gallery, Giroux, Gadbois, Nault, Lévesque and Major—7.

Nays: L. A. Lapointe, Larivière, Proulx, Clearihue, Dagenais, Robillard, L'Espérance, Turner, Sadler, Bumbray, Stearns, Leclaire, O'Connell, Couture, Laviolette, Robinson, Ward, J. B. A. Martin, Séguin, Marin, Duquette, Guay, David, Roy, Mount, Fraser, Carter and Lamoureux—28.

So it passed in the negative.

And a debate arising,

Moved in further amendment by Ald. DAGENAIS, seconded by Ald. PROULX,

"That said report be referred back to the Road Committee, with instructions to call for new tenders."

The Council divided on said amendment:

Yeas: Proulx, M. Martin, Dagenais, L'Espérance, Gallery, Giroux, Couture, Laviolette, Gadbois, Marin and Roy—11.

Nays: L. A. Lapointe, Larivière, Clearihue, Robillard, Turner, Sadler, Bumbray, Stearns, Leclaire, O'Connell, Robinson, Ward, J. B. A. Martin, Nault, Séguin, Duquette, Lévesque, Major, Guay, David, Mount, Fraser, Carter and Lamoureux—24.

So it passed in the negative.

Un nouveau débat s'engageant,

M. l'échevin PROULX, appuyé par M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, propose en nouvel

Amendement: Que le rapport de la Commission de la Voirie maintenant devant le Conseil soit renvoyé à ladite Commission de la Voirie, avec instruction à ladite Commission d'acheter la pierre de bordure là où elle le désirera et au prix uniforme de 50c pour la droite et de 60c pour la courbe, suivant l'échantillon-étalon approuvé par l'inspecteur de la Ville, le montant total à dépenser de ce chef ne devant pas excéder \$35,000, somme à la disposition de la Commission de la Voirie pour cette fin, ladite Commission devant faire rapport au Conseil sur l'emploi de ladite somme.

Le Conseil se partage sur ledit amendement:

Pour: L.-A. Lapointe, Proulx, Lévy, Robillard, Gallery, Couture, Gadbois, J.-B.-A. Martin, Nault, Séguin, Marin—11.

Contre: Larivière, Clearihue, M. Martin, Dagenais, L'Espérance, Turner, Sadler, Bumbray, Stearns, N. Lapointe, Leclaire, Giroux, O'Connell, Laviolette, Ward, Duquette, Lévesque, Major, Guay, David, Roy, Mount, Fraser, Carter, Lamoureux—25.

Ledit amendement est ainsi négatif.

La proposition principale étant mise aux voix,

Le Conseil se partage:

Pour: Larivière, Proulx, Dagenais, L'Espérance, Turner, Sadler, Bumbray, Stearns, N. Lapointe, Leclaire, O'Connell, Laviolette, Ward, J.-B.-A. Martin, Séguin, Marin, Duquette, Guay, David, Roy, Mount, Fraser, Carter, Lamoureux—24.

Contre: L.-A. Lapointe, Clearihue, Lévy, M. Martin, Robillard, Gallery, Giroux, Couture, Gadbois, Nault, Lévesque, Major—12.

Ladite proposition est ainsi affirmative, et il est

Résolu: En conséquence.

19.—De la Commission de la Voirie, à l'effet de permettre à la Compagnie du Grand-Tronc d'ériger deux auvents permanents sur la rue McGill.

20.—De la Commission de la Voirie, à l'effet de permettre à certains propriétaires de garder leurs marquises.

Renvoyés à la Commission des Finances.

21.—De la Commission de la Voirie, souscrivant à un rapport de la Commission spéciale des Traverses à niveau au sujet des services de M. S. Howard, assistant-inspecteur de la Ville.

Renvoyé à la Commission spéciale des Traverses à niveau.

22.—De la Commission de Police, au sujet des lettres de MM. E.-W. Villeneuve et Geo. Vandelac.

Sur proposition de M. l'échevin PROULX, appuyé par M. l'échevin ROY, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

Sur ce, M. l'échevin STEARNS, appuyé par M. l'échevin L.-A. LAPOINTE,

Propose: Que Son Honneur le Maire soit prié de nommer une Commission spéciale chargée d'instituer une enquête, suivant la section 532 de la charte, au sujet des accusations contenues dans les lettres de MM. E.-W. Villeneuve et Geo. Vandelac, en date du 2 mars et du 29 février 1908 respectivement, et aussi d'instituer une enquête générale sur l'administration de la Commission de Police.

Et un débat s'engageant,

M. l'échevin PROULX, appuyé par M. l'échevin M. MARTIN, propose en

Amendement: Que le Département en Loi reçoive instruction de prendre les mesures nécessaires pour que l'enquête en question soit instituée conformément aux dispositions du chap. 42, de 58 Victoria (1895).

Et un nouveau débat s'engageant,

M. l'échevin DAGENAIS, appuyé par M. l'échevin LAVIOLETTE,

Propose: Que le Conseil s'ajourne maintenant.

Le Conseil se partage sur ladite proposition:

Pour: Dagenais, L'Espérance, N. Lapointe, Leclaire, Laviolette, J.-B.-A. Martin, Séguin, Lamoureux—8.

Contre: L.-A. Lapointe, Larivière, Proulx, Clearihue, Lévy, M. Martin, Robillard, Turner, Sadler, Bumbray, Gallery, Stearns, Giroux, O'Connell, Couture, Gadbois, Ward,

And a further debate arising,

Moved in further amendment by Ald. PROULX, seconded by Ald. L. A. LAPOINTE,

"That the report of the Road Committee now before the Council be referred back to the said Committee, with instructions to purchase curbstone where they may desire and at the uniform price of 50c. for straight and 60c. for curved curbstone, per lineal foot, according to standard sample approved by the City surveyor, the total amount to be purchased not to exceed \$35,000, the amount at the disposal of the Road Committee for this purpose, the said Committee to report to the Council on the disposal of said sum."

The Council divided on said amendment:

Yeas: L. A. Lapointe, Proulx, Lévy, Robillard, Gallery, Couture, Gadbois, J. B. A. Martin, Nault, Séguin and Marin—11.

Nays: Larivière, Clearihue, M. Martin, Dagenais, L'Espérance, Turner, Sadler, Bumbray, Stearns, N. Lapointe, Leclaire, Giroux, O'Connell, Laviolette, Ward, Duquette, Lévesque, Major, Guay, David, Roy, Mount, Fraser, Carter and Lamoureux—25.

So it passed in the negative.

The vote being taken, on the main motion, the Council divided:

Yeas: Larivière, Proulx, Dagenais, L'Espérance, Turner, Sadler, Bumbray, Stearns, N. Lapointe, Leclaire, O'Connell, Laviolette, Ward, J. B. A. Martin, Séguin, Marin, Duquette, Guay, David, Roy, Mount, Fraser, Carter and Lamoureux—24.

Nays: L. A. Lapointe, Clearihue, Lévy, M. Martin, Robillard, Gallery, Giroux, Couture, Gadbois, Nault, Lévesque and Major—12.

So it was carried and

Resolved: Accordingly.

19.—From Road Committee, to allow G. T. R. Co. to erect two permanent awnings on McGill street.

20.—From Road Committee, to allow certain proprietors to maintain their awnings.

Referred to Finance Committee.

21.—From Road Committee, concurring in a report of the special Committee on Level Crossings anent the services of Mr. S. Howard, Deputy City surveyor.

Referred to special Committee on Level Crossings.

22.—From Police Committee, anent the letters of Messrs. E. W. Villeneuve and Geo. Vandelac.

On motion of Ald. PROULX, seconded by Ald. ROY, it was

Resolved: That said report be received and adopted.

Ald. STEARNS thereupon moved, seconded by Ald. L. A. LAPOINTE,

"That His Worship the Mayor be requested to appoint a special Committee who shall be instructed to investigate, according to section 532 of the Charter, the charges contained in the letters of Messrs. E. W. Villeneuve and Geo. Vandelac, dated 2nd March and 29th February, 1908, respectively, and also investigate generally, the administration of the Police Committee."

And a debate arising,

Moved in amendment by Ald. PROULX, seconded by Ald. M. MARTIN,

"That the Law Department be instructed to adopt the necessary measures in order that the investigation in question be held in compliance with the provisions of chapter 42 of the law 58 Vic. (1895)."

And a further debate arising,

Ald. DAGENAIS moved, seconded by Ald. LAVIOLETTE

"That the Council do now adjourn."

The Council divided thereon:

Yeas: Dagenais, L'Espérance, N. Lapointe, Leclaire, Laviolette, J. B. A. Martin, Séguin, Lamoureux—8.

Nays: L. A. Lapointe, Larivière, Proulx, Clearihue, Lévy, M. Martin, Robillard, Turner, Sadler, Bumbray, Gallery, Stearns, Giroux, O'Connell, Couture, Gadbois, Ward, Nault, Marin, Duquette, Lévesque, Major, Guay, David, Roy, Mount, Fraser and Carter—28.

Nault, Marin, Duquette, Lévesque, Major, Guay, David, Roy, Mount, Fraser, Carter—28.

Ladite proposition est ainsi négative.

M. l'échevin Clearihue interroge le Maire sur la légalité de l'amendement proposé, attendu que ledit amendement, comportant une dépense d'argent, ne porte pas le certificat du contrôleur de la Ville et n'a pas reçu la sanction de la Commission des Finances.

Son Honneur le Maire décide que ledit amendement est dans l'ordre.

Et un nouveau débat s'engageant,

M. l'échevin Stearns demande la permission de retirer la proposition qu'il a présentée, appuyée par M. l'échevin L.-A. Lapointe, ajoutant qu'il en fera un avis de motion.

Le Conseil refuse d'accorder la permission demandée.

Et un nouveau débat s'engageant, et l'amendement étant mis aux voix,

Le Conseil se partage:

Pour: L.-A. Lapointe, Proulx, Clearihue, Lévy, M. Martin, Turner, Sadler, Bumbray, N. Lapointe, Giroux, O'Connell, Laviolette, Ward, Nault, Séguin, Lévesque, Roy, Mount, Carter—19.

Contre: Larivière, Dagenais, Robillard, L'Espérance, Gallery, Stearns, Leclaire, Couture, J.-B.-A. Martin, Marin, Duquette, Major, Gray, David, Fraser, Lamoureux—16.

Ledit amendement est ainsi affirmatif, et il est

Résolu: En conséquence.

23.—De la Commission de Police, au sujet du port et de la vente des armes.

Question différée à la demande de M. l'échevin Proulx.

24.—De la Commission de Police, à l'effet d'adopter le règlement concernant le pain.

Déposé sur le bureau.

25.—De la Commission de l'Hôtel de Ville, au sujet de l'insuffisance du bureau des Estimateurs.

Question différée à la demande de M. l'échevin Nault.

26.—De la Commission de l'Hôtel de Ville, demandant un crédit de \$1,000 pour ventilateurs.

Renvoyé à la Commission des Finances.

27.—De la Commission spéciale de Législation, à l'effet d'amender l'article 15 de la loi Ed. VII (351b).

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin LARIVIERE, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

28.—De la Commission spéciale de Législation, à l'effet d'amender les articles 7 et 376a de la charte de la Ville.

M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin LARIVIERE,

Propose: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

Le Conseil se partage:

Pour: L.-A. Lapointe, Larivière, Clearihue, Lévy, M. Martin, Robillard, L'Espérance, Sadler, N. Lapointe, Couture, J.-B.-A. Martin, Séguin, Marin, Duquette, Lévesque, Major, David, Roy, Mount—19.

Contre: Bumbray, Gallery, Giroux, Ward, Nault, Carter—6.

Ladite proposition est ainsi affirmative, et il est

Résolu: En conséquence.

29.—De la Commission spéciale de Législation, relativement au pouvoir de contribuer aux frais d'une exposition internationale.

M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin LARIVIERE,

Propose: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

Le Conseil se partage:

Pour: L.-A. Lapointe, Larivière, Lévy, Robillard, N. Lapointe, Giroux, O'Connell, Couture, J.-B.-A. Martin, Séguin, Marin, Duquette, Lévesque, Major, David, Roy, Mount—17.

Contre: Clearihue, M. Martin, L'Espérance, Sadler, Bumbray, Gallery, Ward, Nault, Carter—9.

Ladite proposition est ainsi affirmative, et il est

Résolu: En conséquence.

30.—De la Commission spéciale de Législation, à l'effet d'amender l'article 344 de la Charte de la Ville.

Question différée à la demande de M. l'échevin Giroux.

So it passed in the negative.

Ald. Clearihue questioned the Mayor as to the legality of the amendment inasmuch as the same implied an expenditure of money and did not bear the certificate of the Comptroller, and had not received the sanction of the Finance Committee.

His Worship the Mayor declared said amendment in order.

And a further debate arising,

Ald Stearns asked leave of Council to withdraw the motion offered by him and Ald. L. A. Lapointe, adding that he would make the same as a notice of motion.

The Council declined to give said leave as sought for.

And a further debate arising, the vote being taken on the amendment, the Council divided:

Yeas: L. A. Lapointe, Proulx, Clearihue, Lévy, M. Martin, Turner, Sadler, Bumbray, N. Lapointe, Giroux, O'Connell, Laviolette, Ward, Nault, Séguin, Lévesque, Roy, Mount and Carter—19.

Nays: Larivière, Dagenais, Robillard, L'Espérance, Gallery, Stearns, Leclaire, Couture, J. B. A. Martin, Marin, Duquette, Major, Guay, David, Fraser and Lamoureux—16.

So it was carried and

Resolved: Accordingly.

23.—From Police Committee, anent the carrying and sale of arms.

Consideration deferred at the request of Ald. Proulx.

24.—From Police Committee, to adopt proposed by-law re bread.

Laid on the table.

25.—From City Hall Committee, anent the insufficiency of room in the assessors' office.

Consideration deferred at the request of Ald. Nault.

26.—From City Hall Committee, for an appropriation of \$1,000 for ventilators.

Referred to Finance Committee.

27.—From Special on Legislation, to amend article 15 of the Act Ed. VII (351b).

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. LARIVIERE, it was

Resolved: That said report be received and adopted.

28.—From Special on Legislation, to amend articles 7 and 376a of the City Charter.

Moved by Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. LARIVIERE,

"That said report be received and adopted."

The Council divided:

Yeas: L. A. Lapointe, Larivière, Clearihue, Lévy, M. Martin, Robillard, L'Espérance, Sadler, N. Lapointe, Couture, J. B. A. Martin, Séguin, Marin, Duquette, Lévesque, Major, David, Roy and Mount—19.

Nays: Bumbray, Gallery, Giroux, Ward, Nault and Carter—6.

So it was carried and

Resolved: Accordingly.

29.—From Special on Legislation, anent power to contribute towards an international Exhibition.

Moved by Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. LARIVIERE,

"That said report be received and adopted."

The Council divided:

Yeas: L. A. Lapointe, Larivière, Lévy, Robillard, N. Lapointe, Giroux, O'Connell, Couture, J. B. A. Martin, Séguin, Marin, Duquette, Lévesque, Major, David, Roy and Mount—17.

Nays: Clearihue, M. Martin, L'Espérance, Sadler, Bumbray, Gallery, Ward, Nault and Carter—9.

So it was carried and

Resolved: Accordingly.

30.—From Special on Legislation, to amend Art. 344 of the City Charter.

Consideration deferred at the request of Ald. Giroux.

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin CLEARIHUE,
Le Conseil s'ajourne.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.

RENE BAUSET,
Greffier-adjoint de la Ville.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. CLEARIHUE,
The Council adjourned.

L. O. DAVID,
City Clerk.

RENE BAUSET,
Asst. City Clerk.

COMMISSION DE POLICE

Compte rendu de l'assemblée du 8 avril

Sont présents: MM. les échevins Proulx, président, Stearns, Carter, Marin, Séguin et Roy.

1.—Après la lecture des minutes, M. le président fait quelques remarques au sujet de la mort tragique du constable Geo.-J. Shea. Il est convaincu que cette Commission s'associe à lui dans l'expression de ses sympathies envers la famille du défunt; et il espère que le Conseil sera en mesure de venir en aide à sa veuve.

MM. les échevins Stearns et Roy souscrivent au remarques de M. le président, et la résolution suivante est adoptée:

"Que les membres de cette Commission sont profondément affectés de la mort tragique du constable Geo.-J. Shea qui s'est sacrifié, le 6 avril dernier, en accomplissant son devoir;

"Que, comme marque de respect à sa mémoire, les membres de cette Commission assistent en corps à ses funérailles;

"Que copie de la présente résolution soit transmise à la famille de l'héroïque défunt et aux journaux."

2.—Au nom de la "Montreal Hackmen's Protective Association", M. le président dépose sur le bureau une série de résolutions tendant à modifier certaines clauses du règlement concernant les cochers et les voitures de place.

MM. Prévost, président, et Walker, secrétaire de ladite Association, se présentent devant la Commission.

MM. J.-A. Mercier et C. Barnard, avocats, demandent à être entendus de la part des maîtres-charretiers lorsque ces amendement seront discutés.

Après délibération, il est

Résolu: Qu'une sous-commission, composée de MM. les échevins Roy, Séguin et Stearns, soit instituée pour réviser ledit règlement et faire rapport à cette Commission. Il est convenu que toutes les parties intéressées seront entendues.

3.—Soumise une opinion des avocats de la Ville, déclarant que le Conseil, sur rapport de cette Commission, a le droit d'accorder ou de refuser une permission ou licence pour l'installation d'une salle de tir.

Résolu: De présenter au Conseil un rapport en conséquence. (MM. les échevins Carter et Stearns dissidents).

4.—Soumise une requête de citoyens demandant à la Commission d'étudier les moyens à prendre pour débarrasser la Ville des chiens errants ou pour lesquels leurs propriétaires n'ont pas obtenu de permis.

Déposée sur le bureau en attendant la discussion du projet de règlement de M. l'échevin Guay à ce sujet.

5.—Soumis et lu un extrait des minutes du Conseil, priant cette Commission de préparer un état des crédits dont elle a besoin sur le produit de l'emprunt, conformément à la section 344 de la charte.

Question remise à une autre assemblée.

Ajournement.

JOHN-J. BARRY,
Secrétaire.

POLICE COMMITTEE

Report of meeting held the 8th of April.

Present: Ald. Proulx, chairman, Stearns, Carter, Marin, Séguin and Roy.

1.—After the reading of the minutes, the chairman made a few remarks concerning constable Geo. J. Shea's tragic death. He said he felt certain that the Committee joined with him in an expression of sympathy to the family of the deceased. He hoped that the City Council would be able in some way to make a grant of money to his widow.

Ald. Stearns and Roy concurred in the chairman's remarks, and the following resolution was adopted:

"That the members of the Police Committee are deeply pained by the tragic death of constable Geo. J. Shea, who sacrificed himself, on the 6th April last, in the performance of his duty;

"That, in order to show respect to his memory, the members of this Committee attend the funeral in a body;

"That a copy of the present resolution be sent to the family of the heroic deceased and to the newspapers."

2.—On behalf of the Montreal Hackmen's Protective Association, the chairman laid on the table a series of clauses recommending the changing of certain clauses of the by-law concerning hackmen and hackney carriages.

Messrs. Prévost, president, and Walker, secretary of said Association, appeared.

Messrs. J. A. Mercier and C. Barnard, advocates, asked to be heard on behalf of several master-carters, when these recommendations would be discussed.

After deliberating, it was

Resolved: That a sub-committee, composed of Ald. Roy, Séguin and Stearns, be appointed to revise said by-law and report to this Committee. It was understood that all interested parties would be heard.

3.—Submitted an opinion from the City Attorneys to the effect that the City Council had, on a report from this Committee, the right to grant, or refuse, a permit or license for a shooting gallery.

Resolved: To report to Council accordingly. (Ald. Carter and Stearns dissenting).

4.—Submitted a petition from citizens asking this Committee to consider the advisability of ridding the City of stray and unlicensed dogs.

Laid on the table pending discussion, on Ald. Guay's proposed by-law, *re* this subject.

5.—An extract from the City Council, in reference to requirements of this Committee, ex-Loan, in accordance with sect. 344 of the Charter, was deferred until another meeting.

Adjourned.

JOHN J. BARRY,
Secretary.

CONSEIL MUNICIPAL

ASSEMBLEE MENSUELLE DU 13 AVRIL

ORDRE DU JOUR

MOTIONS

1. *Lapointe, L.-A.*—Pour abroger la règle No. 63 relative à la question préalable. (17 fév.)
2. *Lapointe, L.-A.*—Pour un règlement au sujet d'un emprunt de \$5,000,000. (21 fév.)
3. *Laviolette*—Pour abroger une certaine résolution du Conseil adoptée le 11 août 1907. (2 mars.)
4. *Gadbois*—Pour abroger certaines résolutions du Conseil. (2 mars.)

REGLEMENTS

5. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement abrogeant le règlement No. 299 *re pain*. (Martin, M.) (17 fév.—*imprimé*.)
6. 2me et 3me lectures d'un règlement à l'effet de permettre à la Cie du chemin de fer des Comtés du Sud de pénétrer dans la ville (Martin, J.-B.-A.) (17 fév.—*imprimé*.)
7. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement amendant le règlement No. 270 concernant la voirie. (N. Lapointe.) (17 fév.—*imprimé*.)
8. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement à l'effet de nommer une Commission consultative. (Larivière.) (17 fév.—*imprimé*.)
9. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement amendant le règlement No. 33 *re chiens*. (Guay.) (21 fév.—*imprimé*.)
10. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement à l'effet d'établir un fonds de pension pour les employés municipaux. (Gadbois.) (21 fév.)
11. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement à l'effet d'établir une bibliothèque publique. (Mercier.) (21 fév.—*imprimé*.)

RAPPORTS

12. *Voirie*—Pour effacer les lignes homologuées de la rue LeRoyer. (9 mars.)
13. *Voirie*—Pour effacer la ligne homologuée de la rue St-Jean-Baptiste. (9 mars.)

MOTION

14. *Dagenais*—Pour amender et codifier les règlements relatifs à l'hygiène. (9 mars.)

REGLEMENTS

15. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement *re bibliothèque technique*. (Lévy.) (2 mars—*imprimé*.)
16. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement à l'effet de constituer une commission d'ingénieurs *re conduits*. (Lapointe, L. A.) (2 mars—*imprimé*.)
17. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement amendant le règlement No 260 *re édifices*. (Leclaire.) (2 mars—*imprimé*.)
18. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement amendant le règlement No 344 *re entretien des trottoirs pendant l'hiver*. (Lavallée.) (2 mars.)

RAPPORT

19. *Finances*—Pour prolonger le privilège de M. O. Limoges *re carrière*. (23 mars.)

MOTIONS

20. *Lapointe, L. A.*—Pour un règlement concernant l'enlèvement de la neige, etc., par la Cie des Tramways. (23 mars.)
21. *Proulx*—Pour amender le règlement No. 50 *re voitures*. (23 mars.)
22. *Mercier*—Pour amender le règlement No 260 *re édifices publics*. (23 mars.)
23. *Mercier*—Concernant le règlement relatif aux édifices sur certaines rues. (23 mars.)

CITY COUNCIL

MONTHLY MEETING, 13th OF APRIL

ORDER OF THE DAY.

MOTIONS

1. *Lapointe, L. A.*—To repeal Rule No. 63 anent previous question. (17th Feb.)
2. *Lapointe, L. A.*—For a by-law in connection with a loan of \$5,000,000. (21st Feb.)
3. *Laviolette*—To repeal a certain resolution of Council of 11th Aug. 1907. (2nd March)
4. *Gadbois*—To repeal certain resolutions of Council. (2nd March)

BY-LAWS

5. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to repeal by-law No. 299 *re bread*. (M. Martin.) (17th Feb.—*printed*)
6. 2nd and 3rd reading of by-law to allow Southern Counties Ry. Co. to enter the City. (J.-B.-A. Martin.) (17th Feb.—*printed*)
7. 1st, 2nd and 3rd reading of a by law to amend by-law No. 270 *re roads*. (N. Lapointe.) (17th Feb.—*printed*.)
8. 1st, 2nd and 3rd reading of a by law for the appointment of an Advisory Board. (Larivière.) (17th February)—*printed*.)
9. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 33 *re dogs*. (Guay.) (21st Feb.—*printed*)
10. 1st, 2nd, and 3rd reading of a by-law to establish a civic pension fund. (Gadbois.) (21st Feb.)
11. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law for the establishment of a public library. (Mercier.) (21st Feb.—*printed*)

REPORTS

12. *Road*—To erase homologated lines of LeRoyer Street. (9th March.)
13. *Road*—To erase homologated lines of St. Jean Baptiste Street. (9th March.)

MOTION

14. *Dagenais*—To amend and codify the by-laws *re health*. (9th March)

BY-LAWS

15. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law *re technical library*. (Lévy.) (2nd March—*printed*)
16. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law for a Board of Engineers *re Conduits*. (L. A. Lapointe.) (2nd March—*printed*)
17. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 260 *re buildings*. (Leclaire.) (2nd March—*printed*.)
18. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 344 *re care of sidewalks during winter*. (Lavallée.) (2nd March.)

REPORT

19. *Finance*—To extend privilege of Mr. O. Limoges *re quarry*. (23rd March.)

MOTIONS

20. *Lapointe, L. A.*—For a by-law anent the removal of snow, etc., by M. S. R. Co. (23rd March.)
21. *Proulx*—To amend by law No. 50 *re vehicles*. (23rd March.)
22. *Mercier*—To amend by-law No 260 *re public buildings*. (23rd March.)
23. *Mercier*—Anent the by-law *re buildings on certain streets*. (23rd March.)

24. *Lévy.*—Pour amender le règlement No 296 *re* marchés. (23 mars).
 25. *Carter.*—Pour nommer un agent qui sera chargé de faire les achats en général. (23 mars).
 26. *Sadler.*—Pour amender le règlement No. 210 *re* Cie des Tramways. (30 Mars.)
 27. *Lapointe N.*—Pour acquérir le matériel de la Cie "Montréal Water & Power." (30 Mars.)
 28. *Lapointe, L. A.*—Pour un règlement à l'effet de permettre à la compagnie "Star Publishing Co." d'établir une passerelle au-dessus de la ruelle des Fortifications. (30 Mars.)

RAPPORTS

29. *Incendies et Eclairage.*—Concernant la fourniture de gaz et d'électricité à la Ville et aux contribuables. (30 Mars.)
 30. *Police.*—*Re* port illégal d'armes. (6 avril).
 31. *Hôtel de Ville.*—Pour agrandir le bureau des estimateurs. (6 avril).
 32. *Commission Spéciale de Législation.*—Pour amender l'Art. 344 de la Charte de la Ville. (6 avril).

MOTION

33. *Martin, M.*—Pour la nomination d'une Commission Royale pour tenir une enquête sur l'administration des différents départements. (6 avril).

L.-O. DAVID,
Greffier de la Cité.



RUE BERRI

Effacement des lignes homologuées de la rue Berri, de la rue Ontario à la rue Sherbrooke, dans cette partie du quartier St-Jacques maintenant désignée comme quartier LaFontaine de la Cité de Montréal.

Avis Public

Avis public est par les présentes donné que la Cité de Montréal, par ses conseils et procureurs soussignés, présentera une requête à la Cour Supérieure du District de Montréal, dans la Province de Québec, siégeant en la division de pratique (Chambre No 31) au Palais de Justice de cette Cité, mardi, le cinquième jour de mai prochain, à dix heures et demie de l'avant-midi ou aussitôt que conseil pourra être entendu, pour demander que le plan homologué du quartier Saint-Jacques de ladite Cité, dans la partie maintenant désignée comme quartier La Fontaine, soit modifié en effaçant les lignes homologuées de la rue Berri, de la rue Ontario à la rue Sherbrooke, tel qu'indiqué sur le plan qui sera produit avec ladite requête.

ETHIER, ARCHAMBAULT, LAVALLEE,
DAMPHOUSSE, JARRY & BUTLER,
Procureurs de la Cité de Montréal.

HÔTEL DE VILLE,
Montréal, 6 avril 1908.

24. *Levy.*—To amend by-law No. 296 *re* Markets. (23rd March)
 25. *Carter.*—To appoint a general purchasing agent. (23rd March.)
 26. *Sadler.*—To amend by law No. 210 *re* Montreal St. Ry. Co. (30th March.)
 27. *Lapointe, N.*—To acquire the Montreal Water & Power Co. (30th March.)
 28. *Lapointe, L. A.*—For a by-law to allow the Star Publishing Co. to erect bridge over Fortification Lane. (30th March.)

REPORTS

29. *Fire and Light.*—Anent the supply of gas and electricity to the City and ratepayers. (30th March.)
 30. *Police.*—*Re* illegal carrying or keeping of arms. (6th April.)
 31. *City Hall.*—For the extension of the Assessors' office. (6th April.)
 32. *Special on Legislation.*—To amend Art. 344 of the City Charter. (6th April.)

MOTION

33. *Martin, M.*—For a Royal Commission to investigate the different departments. (6th April.)

L. O. DAVID,
City Clerk.



BERRI ST.

Erasure of homologated lines of Berri street, from Ontario street to Sherbrooke Street, in that portion of St. James ward now designated as LaFontaine ward of the City of Montreal.

Public Notice

Public notice is hereby given that the City of Montreal will, by and throughout their undersigned attorneys and counsel, present to the Superior Court for the District of Montreal, in the Province of Quebec, sitting in the division of practice (room No. 31), at the Court House of this City, on Tuesday the fifth day of May next, at half past ten o'clock in the forenoon or as soon as counsel can be heard, a petition asking that the homologated plan of St. James ward of the said City, in the portion now designated as La Fontaine ward, be modified by erasing the homologated lines of Berri street, from Ontario street to Sherbrooke street, as indicated on the plan to be filed with said petition.

ETHIER, ARCHAMBAULT, LAVALLEE,
DAMPHOUSSE, JARRY & BUTLER,
Attorneys for the City of Montreal.

CITY HALL,
Montreal, 6th April 1908.

MUTATIONS DE PROPRIÉTÉS—TRANSFERS OF PROPERTIES

HOCHELAGA & JACQUES-CARTIER

Quartier Ward.	No. d'enregistrement Registration Number.	Date de l'enregistre- ment Date of registration.	Date du contrat Date of deed.	Vendeur Vendor.	Acquéreur Purchaser.	No. du cadastre Cadastral number.	Etendue—Area.	Rue Street.	Genre— a—Descript.	Prix Price.
St. Gabriel...	143593	30 mars 1908	27 mars 1908	D. Caron	De L. Barry	3399-133	1562	210 à 212 Knox	B	\$ 2400 00
St. Denis...	143595	30 " "	27 " "	A. Desmarteau esqual	F. Tremblay & Cie	7-805 & 806	5450	1948 St. Hubert	B	7000 00
do	143596	30 " "	27 " "	T. Tremblay & Cie	J. A. Hurteau & Cie	do	"	do	B	8500 00
do	143597	30 " "	17 " "	S. D. Vallières	A. Dupuy	339-475C, 339-475D, ½ N. O. 339-475B	5150	Marquette	L	1125 00
St. Gabriel...	143606	30 " "	2 " "	A. Chisholm	J. P. McCarthy	339-99	1800	36 à 38 Paris	B	2600 00
St. Denis...	143610	30 " "	24 " "	J. E. Lalonde	F. Laforce	P. S. E. 8-642	2500	479 à 483 Huntly	B	3600 00
St. J. Bte...	143611	30 " "	27 " "	T. Forest	J. C. Clark	269	3000	586 à 588 Ave Coloniale	B	3500 00
St. Denis...	143612	30 " "	27 " "	J. C. Clark	Thos Forest	162-104 à 107	6160	551 Riverd.	B	3500 00
Hochelaga...	143613	30 " "	27 " "	J. I. Vary	Alex. Collin	29-1044	2125	500 à 502 Joliette	B	2200 00
St. Denis...	143616	30 " "	27 " "	P. Simard	Ve D. Angelillo	7-867	2725	2092 St. Hubert	B	742 00
St. Henri...	143619	30 " "	27 " "	G. Guimond	Ls Vincent	1080H-23	1944	83 à 85 Du Couvent	B	4100 00
St. Denis...	143626	31 " "	27 " "	X. Girard	J. P. Moreau	325-287	1974	724 à 726 Mentana	B	2900 00
do	143629	31 " "	30 " "	De Jos. Girard	W. H. R. Denman	325-266	"	1367 St. André	B	2600 00
do	143638	31 " "	23 " "	De E. Beauchamp & al	Chs Dupont	½ N. O. 8-581	2500	Huntly	L	275 00
do	143643	31 " "	28 " "	H. R. Drummond	J. Bte Cayer	½ N. 331-154	1837-6	Lasalle	L	250 00
do	143646	31 " "	30 " "	J. E. O. Chapat	A. Vivet-gross	488-1316	1950	Cardinal	L	200 00
do	143647	31 " "	30 " "	O. Hogue	P. Ainey	488-120a	2125	Boyer	B	650 00
do	143648	31 " "	26 " "	W. Legault dit Des- lauriers	Ve A. Dupuis	P. 162-47	1425	1307 à 1309 Berri	B	2200 00
St. Marie...	143649	31 " "	26 " "	J. B. Bédard	E. Desrosiers	172-456	1950	4e Ave	L	200 00
St. J. Bte...	143658	1 avril	31 " "	De A. Delisle	J. A. Dionne	15-325	1400	480 à 482 Rivard	B	3550 00
St. Denis...	143664	1 " "	30 " "	L. Deslauriers	A. Chenard	P. 162-21, P. 162-22	2100	1239 à 1241 Berri	B	3000 00
St. J. Bte...	143665	1 " "	16 " "	F. Guérin	W. A. St. Louis	12-94a	2423	998 à 1002 St. Hubert	B	6700 00
St. Denis...	146674	1 " "	31 " "	A. Dupuy	Ve H. Bonnetterre	P. 339-475C, 339-475D ½ N. O. 339-475B	2575	Marquette	B	3400 00
do	143675	1 " "	31 " "	do	Ve Jos. Roch	P. S. E. 339-475C	"	do	B	3400 00
do	143685	1 " "	27 " "	Ls Henry, sr	E. Laporte & Frère	330-45	1680	287 à 271 Chambord	B	6000 00
do	143686	1 " "	28 " "	L. Langlois	D. Hamel	½ S. E. 8-579	2500	Huntly	L	600 00
St. Marie...	143689	2 " "	28 fév.	J. G. Telmosse & al	J. U. Emard	166-567, 166-606	"	Frontenac	L	"
do	143689	2 " "	28 " "	do	do	166-615, 8/9 166-599	7440	Iberville	L	"
do	143689	2 " "	28 " "	do	do	1598-64	7440	Logan	L	1350 00
St. Denis...	143690	2 " "	31 mars	P. Marot	T. Marot	½ S. E. 331-115	2150	439 à 441 Brebeuf	B	500 00
do	143691	2 " "	31 " "	T. do	J. do	½ N. O. 331-115	1075	do	L	200 00
Duvernay...	143693	2 " "	1 avril	J. L. Clément	A. Deschamps	8-94 & 95 & 298	5000	C. Colomb	L	2400 00
St. Denis...	143701	2 " "	5 fév.	J. Hogue	O. Constantineau	328-382 à 385	9900	367 à 381 Boyer	B	21000 00
do	143703	2 " "	20 mars	F. St. Denis	De A. P. rrault	P. 8-517	2500	608 Huntly	B	1000 00
St. Marie...	143713	2 " "	1 avril	U. Gauvreau	P. Laurendeau	166-560	1800	Lafontaine	L	450 00
Hochelaga...	143714	2 " "	20 mars	The M. L. & Imp. Coy	Wm Bédard	29-724	2500	Cuvillier	L	325 00
St. Denis...	143732	3 " "	23 " "	W. B. O'Reilly	H. H. Pick	488-245	2850	Boyer	L	300 00
St. Gabriel...	143733	3 " "	1 avril	T. Lyons & al	Wm Deegan	3029	5212	177 à 179 Island	B	2000 00
St. Denis...	143736	3 " "	2 " "	The St. D. L. Coy	P. Bigras	½ S. E. 8-61	1100	Cowan	L	288 75
do	143737	3 " "	30 mars	do	D. Giroux	½ N. O. 8-287	3250	St. Denis	L	585 00
Hochelaga...	143741	3 " "	23 " "	G. Trenholme	Wm Hy Trenholme	978-9	2380	Marlborough	L	500 00
do	143743	3 " "	2 avril	C. E. Frigon	T. Ducharme	31-176, P. N. O. 31-177	2266	62 à 66 Cuvillier	B	5300 00
St. Denis...	143764	3 " "	3 " "	J. B. Roy	J. C. Ducharme	7-888 3 & 4, 7-889-3 & 4	2500	Beaubien	L	1750 00
St. Gabriel...	143765	3 " "	28 mars	D. Baston	G. S. Patterson	3167-45	2001	Charron	L	650 00
Hochelaga...	143770	3 " "	31 " "	M. N. Delisle	The Suburban Tram- way & Power Co	P. N. E. 148-49, P. S. O. 148-50	2580	Notre Dame	L	2165 80
St. Marie...	143771	3 " "	30 " "	Ve Chs Sheppard	Geo. Delisle	P. 173	8060	Racher	L	160 00
St. Gabriel...	143775	3 " "	12 " "	M. E. Hughes	P. Sauvé	P. 2841	3835	229 à 233 Ropery, St. Patrick	B	2800 00
St. J. Bte...	143774	3 " "	1 fév.	De L. C. R. Clément	Geo. Worth	123	2065	870 à 872 Cadioux	B	1600 00
St. Denis...	143777	3 " "	27 mars	J. P. Kennedy & al	E. Deneault	329-109-110-111-112- 113-114-115-116	16000	Brebeuf	L	4600 00
do	143784	4 " "	3 avril	La communauté des Frs Ecole Chrét.	J. R. Beauchamp	339-333	2500	Mont Royal	L	1000 00
do	143797	4 " "	3 " "	De J. P. Brunet & al	N. Lalonde	162-41 & 42	3300	1291 à 1295 Berri	B	4500 00
St. J. Bte...	143800	4 " "	3 " "	R. D. Barré	A. de Rousselle	456-7	2475	943 à 947 St. Urbain	B	6400 00
St. Denis...	143802	4 " "	3 " "	N. Giroux	J. Alix	7-590	1593	1767 à 1769 St. André	B	2150 00
St. Gabriel...	143808	4 " "	2 " "	Wm Monteith	J. Bienjonetti	3399-116	1633	191 Ryde	B	1150 00
St. Henri...	143809	4 " "	31 mars	W. Poirier	Ve E. Laroque	1704-328	2500	517 à 519 Ste. Emelie	B	5300 00

MUTATIONS DE PROPRIÉTÉS. *Suite.* — TRANSFERS OF PROPERTIES. *Cont.*

MONTREAL-EST

MONTREAL-EAST.

Quartier Ward.	No. d'enregistrement Registration Number.	Date de l'enregist. Date of registration.	Date du Contrat Date of Deed.	Vendeur Vendor.	Acquéreur. Purchaser.	No. du Cadastre Cadastral Number.	Etendue.—Area.	Rue Street.	Genre.—a.—Descrip.	Prix. Price.
St. Jacques St. Louis...	71556 71557	30 mars 1908..	28mars 1908 27 " "	De J. Bénard G. Brault	L'Ec. des H.E.C.de M. De J. H. Galarneau . .	225 405	3674 3892	43à45a Av. Viger 146 à 152 St. Denis	B B	15500 00 18000 00
St. Laurent. do	71558 71563	30 " " "	25 " " "	F. Tremblay & Cie... S. Berlind et al.	M. Liverman G. Tsipuras et al.	86 639	3250 6205	64 Ste. Famille . . 48a à 50½ St. Chs. Borr.	B B	6000 00 11000 00
Lafontaine.. Papineau... St. Laurent. Papineau... St. Louis....	71568 71569 71571 71578 71582	31 " " " 1 avril " " 1 " " " 1 " " " 2 " " "	31 " " " 30 " " " 23 " " " 3 jan. " " 30 mars " "	De J. Bte Julien Suc. J. Brunet Rvd H. M. Tory L. A. Brien	H. Dubuc O. David Suc. Wm Moodie J. A. Brien	1211-113 1225-21 44-176 192	2850 1920 1955 7956	Parc Lafontaine Gauthier 66 Hutchison Brant	B L B B	8000 00 490 00 8000 00 11750 00
Lafontaine..	71583	2 " " "	25 " " "	E. Lafrenière et al. O. G. Boucher	L. A. Lapointe Chs. Dupont	362 1211-106	2000 2750	Ste. Elizabeth 202 à 206 Parc Lafontaine 156 à 158 Dorchester.. 72 à 76	B B	3275 00 10625 00
St. Louis.... Papineau... St. Marie.. do Papineau... St. Laurent.	71584 71585 71596 71605 71608 71655	2 " " " 2 " " " 2 " " " 3 " " " 3 " " " 4 " " "	12 fév. " " 2 avril " " 25 mars " " 3 avril " " 1 " " " 24 fév. " "	N. Loïselle J. B. Dupré Z. Fineberg Ve C. Sheppard J. B. Archambault O. Jutras	N. Lionais A. Daignault T. M. Morgan H. Héneault De J. E. Walker A. Richer	P. 207 1225-86 & 87 P. 92, P.1399-1, 1393 1358-111 59 & 61, 23 P. 134	2200 4600 5321 2600 13270 4155	Ste. Elizabeth Dorion 1350 à 1358 Ste. Catherine 3 à 7 Poupart, Fullum 877 à 883 N.Dame 26 à 28 Voltigeurs 23 à 37 Ontario..	B L B L B B	12150 00 12000 00 12500 00 600 00 19000 00 26875 00

MONTREAL-OUEST

MONTREAL-WEST.

St. André.... do Centre..... St. George... St. Anne... St. André... St. George... St. Anne... St. André... do St. George... St. André... St. George... St. André...	145327 145330 145331 145332 145343 145344 145349 145350 145352 145359 145360 145362	31 mars 1908.. 31 " 1908.. 31 " 1908.. 1 avril 1908.. 2 " 1908.. 2 " 1908.. 3 " 1908.. 3 " 1908.. 3 " 1908.. 4 " 1908.. 4 " 1908.. 4 " 1908..	31 mars '08 18 " " 27 " " 10 " " 26 " " 30 " " 27 " " 2 avril " " 23 mars " " 20 " " 31 " " 31 " "	D. McEvers De J. W. Smith Alliance Ass. Co'y Wm Trenholme R. McGill McIntosh La S S.S. de Montréal S. F. Kirkpatrick D. Parker The Royal Trust Co'y Ve L. Rudolph J. E. Wilder F. H. P. Buchanan	T. W. Lamb Delle P. Glaston The Royal Trust Co. J. B. D. Beaulieu M. Fury A. J. Darling A. Johnston De W. H. Ewing R. C. Drysdale De M. Rudolph De J. L. Perron L. G. Craig	P. 1628-P, P. 1628-M. 1654-68-14 156 P. 610 404-10 1654-72-7 1424-2 ½ S. E. 792-793 1654-73-39 à 41 1637-21 1821-6 1715-12	2520 2800 9399 1341 1650 3258 2268 6688 1592 1489 3357 1440	119 à 121 Bayle . . 37 Closse 107 St. Jacques . . 63 Osborne 24 Conway St-Luc 150 Mansfield 30 à 38 Gr. Tronc . . 33 Chomedy 19 à 21 Gaudry 390 ave. des Pins . . 26 Selkirk	B B B B B L B B B B B B	8000 00 5125 00 335000 00 7000 00 1400 00 4050 00 8400 00 5000 00 4000 00 2.00 Con. 13000 00 10000 00
--	--	--	---	---	--	---	--	---	--	--

a { B—Bâtisse ; Building.
L—Lot ; terrain vague.

P. TERRAULT,

Régistrare de la Ville.—Registrar.

Par A. SAUVÉ.

